

2021-2026
Procès-verbal n° 21a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 11 décembre 2023,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.01 heures.

Présence de 71/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (7): Mmes et MM. Rana Bassil, Stefania Boggian, Margot Chauderna, Fanny Delarze, Camille Goy, Alexandre Sacerdoti et Jean-Pierre Wolhauser.

Absent·e·s (2): Mme et M. Ana Teresa Fontes Martins et Jérémie Fonjallaz.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Anne Butty Revaz, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Philippe Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 20^{ème} séance ordinaire de la législature. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher·innen, sowie die Vertreter·innen der Presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 20. November 2023 Ihnen mit der Traktandenliste für die Sitzungen von heute und morgen Abend ordnungsgemäss zugestellt wurde.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

2021-2026 – Procès-verbal n° 21a de la séance ordinaire du Conseil général
du 11 décembre 2023

1. Communications de la présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 19a, b et 20 des séances du Conseil général des 9, 10 et 30 octobre 2023;
3. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de Mme Inès Quartenoud;
4. Examen du budget de fonctionnement 2024 de la Commune – message n° 35;
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, directeur des Finances (fonctionnement et investissements)
Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissements)
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa direction
5. Examen du budget des investissements 2024 de la Commune – message n° 35;
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

I. Inscription des investissements déjà votés (catégorie I)

II. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2024 (catégorie II)

A = Avant-projet / E = Etude / R = Réalisation

1.	110.5090.298	Gobelets réutilisables pour les manifestations	CHF	50'000.00
2.	200.5090.291	Décorations de Noël	CHF	450'000.00
3.	303.5060.255	Renouvellement informatique et multimedia EP 2024	CHF	350'000.00
4.	303.5060.256	Renouvellement informatique et multimedia CO 2024	CHF	620'000.00
5.	303.5060.257	Mobilier AES	CHF	150'000.00
6.	430.5010.134	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues et TP 2024	CHF	300'000.00
7.	430.5090.288	Vélostation gare secteur Sud (Ancienne Gare)	CHF	350'000.00
8.	510.5060.261	Atelier mécanique lift et puissance de recharge du site (véhicules électriques)	CHF	400'000.00
9.	514.5060.260	Serrurerie: remplacement de machines	CHF	82'000.00
10.	520.5010.128	Entretien des chaussées et trottoirs 2024 -R-	CHF	1'450'000.00
11.	520.5030.107	Dangers naturels: assainissement des falaises 2024	CHF	240'000.00
12.	520.5030.179	Monitoring des ouvrages d'art 2024 -E-	CHF	250'000.00
13.	520.5060.262	Remplacement des équipements du service hivernal	CHF	120'000.00
14.	530.5063.017	Remplacement camions-poubelles 2024 -R-	CHF	1'170'000.00
15.	530.5093.003	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2024 -R-	CHF	1'315'000.00
16.	532.5032.053	Collecteurs évacuation des eaux 2024 -R-	CHF	1'500'000.00
17.	532.5032.066	STEP: nitrification (2 ^{ème} étape) -R-	CHF	1'050'000.00

2021-2026 – Procès-verbal n° 21a de la séance ordinaire du Conseil général
du 11 décembre 2023

18.	532.5032.067	STEP: remplacement d'installations 2024 et appareils de mesure -R-	CHF	393'150.00
19.	532.5062.001	STEP: armoires électriques 2024 -R-	CHF	200'000.00
20.	532.5062.002	STEP: soufflantes supplémentaires	CHF	120'000.00
21.	532.5062.003	STEP: traitement des eaux putrides -R-	CHF	900'000.00
22.	532.5292.001	STEP: études et projets -E-	CHF	54'000.00
23.	560.5060.249	Assainissement éclairage halogène métal 2024	CHF	250'000.00
24.	560.5200.048	Outils de pilotage de la transition énergétique	CHF	100'000.00
25.	560.5290.082	Etude intégration multi énergie site des Neigles	CHF	200'000.00
26.	560.5290.085	Etude sur l'évolution de l'infrastructure éclairage public -E-	CHF	80'000.00
27.	610.5290.083	Etude des parcelles privées communales -E-	CHF	200'000.00
28.	611.5040.221	Joseph-Piller 7: transformation intérieure complément IV 2024	CHF	400'000.00
29.	611.5090.193	Assainissements énergétiques: installations techniques CVS 2024	CHF	400'000.00
30.	611.5090.213	Sécurité et normes incendie, électricité 2024	CHF	140'000.00
31.	611.5090.293	Travaux secondaire CAD Joseph-Piller 7 & Hôpital des Bourgeois	CHF	335'000.00
32.	611.5090.296	Edilité et AES Bourg: réfection réseaux souterrains & mise en séparatif	CHF	400'000.00
33.	612.5040.203	Jura A: assainissement du bâtiment - étude faisabilité -A-	CHF	182'000.00
34.	612.5040.214	Ecole du Botzet A-B: rénovation globale -A-	CHF	232'000.00
35.	612.5040.215	CO Belluard: rénovation globale -A-	CHF	248'000.00
36.	612.5040.219	Ursulines et Beauregard: AES Jura et Vignettaz: aménagement AES provisoires -A-	CHF	232'000.00
37.	612.5040.220	Pérolles 40: crédit étude de faisabilité programmatique -A-	CHF	182'000.00
38.	612.5999.057	Chemin du Gottéron 15-17: réfection globale -A-	CHF	132'000.00
39.	613.5999.048	Rénovation de la cuisine professionnelle du Foyer Saint-Louis	CHF	850'000.00
40.	614.5090.294	Allée du cimetière: remplacement de portes sectionnelles	CHF	70'000.00
41.	615.5090.295	Abribus Beauregard-Carrefour Richemond	CHF	120'000.00
42.	616.5999.131	PPS et locatif route de l'Aurore 4: remplacement fenêtres et réfection terrasses -R-	CHF	2'150'000.00

2021-2026 – Procès-verbal n° 21a de la séance ordinaire du Conseil général
du 11 décembre 2023

43.	620.5010.155	Franchissement en MD Tour-Henri: Poste du Criblet -E-	CHF	136'000.00
44.	620.5030.183	Place Vignettaz-Daler: pacification route Vignettaz: réalisation -R-	CHF	200'000.00
45.	620.5030.184	Aménagement paysager pour digue en site protégé ISOS -R-	CHF	750'000.00
46.	620.5030.185	Réaménagement de la Planche-Supérieure: étude route et place	CHF	316'000.00
47.	620.5040.222	Vélostation à l'Ancienne Gare: complément -E-	CHF	188'000.00
48.	620.5090.290	Programme Nature et paysage 2024 -R-	CHF	320'000.00
49.	620.5290.084	Etude habitat et logement: approfondissement des mesures -E-	CHF	100'000.00
50.	622.5060.263	Achat nouveau véhicule électrique 2024	CHF	70'000.00
51.	700.5060.207	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance: prog. assainissement 2024	CHF	300'000.00
52.	700.5060.258	Augmentation capacité de stockage et mémoire	CHF	220'000.00
53.	700.5060.259	BATPOL: équipement IT, raccordement, cœur de réseau, déménagement data center	CHF	400'000.00
54.	912.5090.289	Fitness urbain	CHF	150'000.00
55.	921.5090.297	Patinoire provisoire modulable	CHF	100'000.00

Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

III. Inscription des investissements à voter ultérieurement (catégorie III)

6. Votes finals sur le budget 2024 de la Commune;

- a. Budget de fonctionnement
- b. Budget des investissements

7. Plan financier 2024-2028 – rapport;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, directeur des Finances
Rapport de la Commission financière

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35 (2021-2026) de de Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Mario Parpan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert·e·s) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier les modalités et le calendrier d'introduction d'un logo communal bilingue (français-allemand)
Schlussbericht des Gemeinderates zum Postulat N° 35 (2021-2026) von Bernhard Altermatt, Valérie Kohler (Mitte/GLP), Mario Parpan (ML-CSP), Caroline Chopard (Grüne) und Pascal Wicht (SVP) die ihn ersuchen die Modalitäten und den Zeitplan zur Einführung eines zweisprachigen Stadtlogos (deutsch-französisch) zu prüfen;

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 78 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray (PS) et Adrienne Salina (PLR) lui demandant d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre à la demande grandissante de places d'accueil extrascolaire;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 99 (2021-2026) de Mme et M. Simon Murith et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) lui demandant de prendre un positionnement sur le long terme en matière d'animation urbaine durant la période de l'Avent;
11. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 188 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h;
 - n° 192 de Mme Chloé Zainal (Vert·e·s) relative aux infrastructures scolaires extérieures;
 - n° 193 de Mme Océane Gex (PLR) relative à la mise à disposition de locaux pour le Carnaval des Bolzes;
 - n° 194 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à l'utilisation de la vaisselle recyclable;
 - n° 197 de M. Claudio Rugo (PA) relative à l'éclairage public à la place des marronniers;
 - n° 198 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux fontaines à l'arrêt;
 - n° 199 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la caserne de la Poya;
 - n° 203 de M. François Miche (PS) relative aux mesures d'accueil pour les personnes paupérisées;
 - E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigenden Personen bekannt. (cf. supra).

- B. Je salue tout particulièrement ce soir le vident-ensuite de Mme Adrienne Salina, M. Grégory Grin, qui a été assermenté le 29 novembre 2023. M. Grin, je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- C. Je profite également de l'occasion pour féliciter notre secrétaire de Ville adjoint, M. M. Maridor, pour la naissance de son fils Colin. Il participe à nos séances d'aujourd'hui et de demain, malgré son congé paternité, et je lui en suis très reconnaissante. Félicitations. (Applaudissements).
- D. Ich bitte Sie Ihre Änderungsanträge zu den traktandierten Geschäften sowie neue Postulate, Anträge und Fragen vor dem Punkt "Divers" beim Sekretär des Generalrats abzugeben.
- E. Gemäss Artikel 55 unseres Reglementes sind folgende Redezeitbeschränkungen zu beachten:
- 5 minutes pour les discussions générales concernant les budgets, le plan financier et les messages.
 - 2 minutes pour les discussions de détail des budgets et du message.
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions.
 - 3 minutes pour toute autre intervention (sauf les rapports des Commissions financière et de l'éducation).

Je vous prie de bien vouloir annoncer, au début de votre intervention, si vous cumulez certains points. Dans ce cas, le temps de parole sera également cumulé.

Finalemant, pour ne pas alourdir la séance inutilement, je demande à tout le monde, et j'insiste à tout le monde, de se concentrer sur l'essentiel de ses interventions et de réserver le reste pour d'autres occasions.

- F. Eine Pause ist je nach Verlauf der Debatte gegen 21.00 Uhr vorgesehen.
- G. Une petite attention a été déposée sur chaque place, avec notamment les "Petits Pavés" de la boulangerie Saudan, qui a remporté le premier prix du concours des artisan-ne-s, organisé par la Ville dans le cadre de Fribourg – ville du Goût 2023. Bien que cela a l'air très tentant et qu'une petite dose de sucre serait la bienvenue durant cette longue séance de budget qui nous attend, je vous prie de bien vouloir attendre jusqu'à la pause car nous n'avons, en principe, pas le droit de manger dans la salle.
- H. Demain soir, un petit apéro de fin d'année, au goût de l'Avent, vous sera proposé après la séance.

2. Approbation des procès-verbaux n° 19a, b et 20 des séances du Conseil général des 9, 10 et 30 octobre 2023

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 19:09 à 19.14 heures pour résoudre un problème informatique.

La présidente. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ces procès-verbaux?

Rugo Claudio (PA). J'aurais pu attendre les observations ou les questions, mais j'interviens à propos d'une question formulée par le Parti des Artistes sur les luminaires en Basse-Ville. C'est assez rare que le Parti des Artistes pose des questions. Celle-ci faisait une demi-page. Le Conseil communal n'a rien trouvé de mieux que de la remanier. C'est une question de forme. En fait, en éludant la question, les arguments des Vert-e-s relatifs à la faune et à la flore, etc., ont été récupérés par le Conseil communal, alors qu'ils étaient dans la même question. Je lui demanderai donc, à l'avenir, que s'il veut modifier une question d'avoir l'accord du Parti des Artistes.

Mme la présidente, si j'en ai parlé maintenant, c'était pour la forme et, sur le fond, je reviendrai dans les observations pour contester la vue du Conseil communal.

La présidente. Merci M. C. Rugo. Il s'agit plutôt d'une remarque d'ordre général que concernant le procès-verbal, mais nous laissons passer.

Y a-t-il d'autres remarques? Tel n'est pas le cas.

Die Protokolle sind somit genehmigt mit unserem besten Dank an seinen Verfasser, Hr. M. Maridor, sowie an seine Mitarbeiterinnen.

3. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de Mme Inès Quartenoud

Cattin Kuster Josée (Vert-e-s). Le groupe des Vert-e-s a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Aurélie Cavin. Âgée de 33 ans, Mme Cavin vit en ville de Fribourg depuis 2010. Après avoir étudié le travail social et les politiques sociales à l'Université, elle s'est spécialisée en droits de l'enfant. Elle travaille aujourd'hui en tant que gestionnaire et administratrice de projets et d'associations socioculturelles et culturelles. Elle a rejoint le comité des Vert-e-s de la ville de Fribourg en 2022. Fortement active dans le milieu associatif, elle souhaite le promouvoir et le défendre. Nous vous remercions de soutenir cette candidature.

La présidente. Y a-t-il d'autres présentations de candidature?

Rugo Claudio (PA). Je vous fais remarquer, Mme la présidente, qu'il s'agit encore une fois d'une personne qui ne siège pas au Conseil général. Je ne me présente pas, mais c'est contraire à la forme et au fond.

La présidente. Merci M. C. Rugo, nous en prenons note.

Je constate néanmoins que le nombre de candidats est égal au nombre du poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate peut être élue tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Aurélie Cavin est proclamée élue sans scrutin. Je la félicite pour cette élection.

4. Examen du budget de fonctionnement 2024 de la Commune – message n° 35

La présidente. Das Vademecum, das sie per E-mail erhalten haben, erklärt ihnen die Struktur der Debatten und die Gründe, die zu dieser Struktur geführt haben. Es handelt sich um das gleiche Verfahren wie im letzten Jahr. Ich möchte sie nur an die wichtigsten Punkte erinnern.

Les amendements ne seront pas votés lorsque nous aborderons chaque chapitre, mais seulement à la fin de la discussion de tous les chapitres. Cela vous permet de voter les amendements en connaissant toutes les propositions faites et en disposant de l'avis de la Commission financière sur l'impact global de ces amendements.

Vous recevrez tous les amendements par courriel en fin de soirée, ce qui vous facilitera également la compréhension de chaque demande. Pour des raisons d'organisation et pour pouvoir vous fournir toutes ces informations utiles, les votes relatifs aux amendements sur le budget de fonctionnement auront donc lieu au début de la deuxième soirée. La même chose s'appliquera pour le budget des investissements.

Je tiens à remercier ici tous les membres de la Commission financière pour leur travail et leurs efforts supplémentaires dans le cadre de ce budget. Cela étant dit, j'en viens aux principes concernant les amendements.

Je vous rappelle que, comme l'année passée, vous ne devez plus compenser une demande de hausse d'un poste budgétaire par une diminution de charge d'un autre poste. Chaque amendement ne concerne donc en principe qu'un seul objet, ce qui devrait faciliter l'organisation des votes.

Ich schliesse diese Ausführungen mit einem Dank an den Gemeinderat und an alle Dienststellen für die intensive Arbeit, die hinter den tausend Zahlen steckt, die uns in diesem Budget präsentiert werden. Die Erstellung eines Budgets ist eine komplexe Aufgabe, welche in einem Finanzplan eingebettet ist. Daher sollen wir das Recht dieses Budget zu ändern mit einem Gefühl von Respekt für diese Arbeit und der Verantwortung von langfristig gesunden Finanzen geniessen.

Le déroulement de la discussion que l'on va ouvrir maintenant est expliqué à la page 3 du vademecum. J'ouvre donc la discussion générale sur le budget de fonctionnement.

L'expérience a montré que le directeur des Finances, la présidente de la Commission financière et les représentants des groupes ont tendance à s'exprimer lors de la discussion générale tant sur le budget des investissements que sur le budget de fonctionnement. Cette pratique est bien sûr autorisée, même s'il est prévu que la discussion générale sur le budget des investissements ait lieu au point 4 de l'ordre du jour. Les représentants des groupes qui s'expriment directement sur les deux budgets sont priés de l'annoncer au début de leur intervention. Ils disposeront par conséquent d'un temps de parole de dix minutes maximum.

Ich möchte Sie daran erinnern, dass gemäß Artikel 53 Absatz 5 unseres Reglementes von Rechts wegen das Eintreten auf das Budget gewährt ist. Es können daher keine Anträge auf Nichteintreten gestellt werden. Ein Antrag auf Rückweisung ist jedoch möglich.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je m'exprimerai en trois parties, à savoir le budget de fonctionnement, le budget des investissements et les indicateurs.

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le budget 2024. Au préalable, il tient à remercier la Commission financière pour les riches débats, le Service des finances pour l'énorme travail accompli ainsi que tous les Services de la Ville pour la qualité de leur collaboration.

Cette année encore, le budget 2024 est fortement touché par un contexte de crises dues à la situation géopolitique, au contexte économique et à l'inflation. Cette situation vient directement influencer la situation financière de la commune à travers l'augmentation des prix de l'énergie et des matériaux qui se matérialisera vraisemblablement en 2024, le renchérissement salarial et la hausse des taux d'intérêt. A ces facteurs exogènes difficilement influençables s'ajoute l'augmentation des charges liées en lien avec les enjeux principalement dans le domaine de la mobilité, du soin à la personne âgée et de la péréquation financière.

Voici donc les éléments les plus importants du budget 2024. Vous me permettrez directement de faire l'entrée en matière sur les trois sujets.

1. Budget de fonctionnement

Le total des charges est de CHF 306'555'754.70 (+ CHF 10.3 millions ou + 3.5% par rapport au budget 2023), celui des revenus de CHF 294'153'789.60. Le budget 2024 présente ainsi un déficit de CHF 12'401'965.10, soit 4.5% du total des charges de CHF 273.8 millions après déduction des imputations internes. Un déficit est présenté pour la quatrième année consécutive avec des prestations qui poursuivent leur développement.

Les positions budgétaires suivantes méritent un commentaire plus approfondi:

1. Les charges du personnel augmentent de CHF 3.9 millions dont CHF 1.4 million suite à l'indexation des salaires de 1.9%. L'augmentation de 32 EPT arrondis ont un impact direct pérenne de CHF 2.1 millions.

2. Les biens, services et autres charges d'exploitation sont en hausse de CHF 2.4 millions, certes par le prix de l'énergie (+ CHF 0.8 million), mais surtout par les prestations de services soutenant les lignes stratégiques de la législature.
3. Les charges liées de transfert grimpent quant à elles de CHF 4.3 millions en 2024 dont CHF 2 millions pour le Réseau Santé de la Sarine, CHF 0.6 million pour la mobilité de l'Agglomération, et CHF 1 million au titre de la péréquation des ressources.
4. Les amortissements ordinaires sont en hausse de CHF 3.3 millions dus à l'évolution grandissante du plan d'investissement mais aussi à cause d'une adaptation de la méthode à la LFCo.
5. Les revenus fiscaux toutes catégories confondues augmentent de CHF 14.6 millions par rapport au budget 2023 dont CHF 7.9 millions sur le bénéfice des personnes morales, CHF 3.7 millions sur le revenu des personnes physiques et CHF 3.0 millions pour les autres catégories d'impôts.

La proportion des charges varie peu, toutes les variations se situant en-dessous du point par rapport à 2023. Les charges de transfert (47.33%) et les charges du personnel (27.99%) représentent à elles seules plus de trois quart des charges de la commune. Du côté des revenus, les recettes fiscales issues du bénéfice des personnes morales représentent 34% du total des revenus, soit 13.7 points de plus qu'au budget 2023. Notre dépendance financière à quelques grandes sociétés est donc de plus en plus forte.

2. Budget des investissements

Le total des investissements présentés au budget 2024 se monte à CHF 216'087'500.- (+ CHF 43.5 millions ou + 18% par rapport au budget 2023). Les nouveaux investissements proposés totalisent CHF 81.4 millions (+ CHF 14.1 millions par rapport au budget 2023). Les crédits déjà votés et donc ouverts auprès de l'administration passent de CHF 105 millions au budget 2023 à CHF 134.6 millions au budget 2024 alors que la Commune procédait à des réalisations entre CHF 25 millions et CHF 35 millions par an les cinq dernières années.

CHF 21.7 millions sont proposés en catégorie II et donc votés durant cette séance. Les deux thématiques principales sont le génie civil (CHF 9.9 millions) et les bâtiments de manière générale (CHF 6.4 millions).

Les investissements en catégorie III, donc votés ultérieurement avec la présentation d'un message dédié séparé, s'élèvent à CHF 59.8 millions et sont dédiés principalement à la STEP, le bâtiment B de la Vignettaz, la réalisation de la politique foncière active et la requalification du pont de Zaehringen.

La discussion de détail se fera bien évidemment lors de l'examen des investissements.

3. Indicateurs

Enfin, il est important de noter l'évolution de quelques indicateurs:

- Les activités d'investissement demanderont un flux de trésorerie (FTI) de CHF 45.4 millions et les activités de placement (FTP) de CHF 2.4 millions.

- Le flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO) va atteindre CHF 4.7 millions, ce qui est un niveau bas mais positif contrairement au budget 2023. Les charges du personnel, les charges liées, les charges de l'énergie et des matériaux et les amortissements sont tout particulièrement à surveiller sachant que la Commune n'a que peu de leviers sur les recettes.
- A la fin 2024, l'endettement net se montra, quant à lui, à CHF 116.3 millions, la dette nette par habitant s'élèvera à CHF 2'988.- et le taux d'endettement sera à 61.1%. Ces chiffres ne seront évidemment effectifs que si l'ensemble des montants prévus par les investissements sont réalisés.

En conclusion, les finances de la Commune sont actuellement saines en dépit d'un résultat négatif prévu en 2024. Plusieurs signaux d'alerte pèsent lourdement et continueront à le faire sur les exercices suivants. Les charges du personnel vont croître constamment de même que les charges liées et les amortissements sans que les recettes fiscales soient grandement influençables. C'est du moins les informations que nous avons aujourd'hui. Si l'année 2024 ne pose pas de problème en soi, le souci est avéré, voire grave, en lien avec l'évolution des charges pour les années à venir, dès 2025.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission a procédé à un travail important et précis d'analyse du message précité au sujet du budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2024, ceci dans le respect des exigences de la loi sur les finances communales. Notre Commission s'est réunie dans un premier temps par sous-groupes, puis en plénière, en présence des conseiller·ère·s communaux·ales et de leurs chef·fe·s de services respectifs.

Le budget a été analysé méticuleusement par l'ensemble des membres de la Commission financière. Nous tenons à remercier ici les membres de l'exécutif, leurs chef·fe·s de services respectifs et le personnel communal pour son excellente collaboration. Je tiens à souligner, au nom de la Commission, que nous avons apprécié la bonne organisation générale de ces séances, où nous avons pu échanger avec des membres du Conseil communal et des chef·fe·s de services extrêmement bien préparé·e·s, qui, lorsque certaines questions n'avaient pas trouvé réponse en séance, nous ont transmis les informations nécessaires dans des temps records.

Il a également été relevé par l'ensemble des membres de notre Commission la très bonne lisibilité de ce budget.

Un merci chaleureux à notre secrétaire, M. M. Maridor, ainsi qu'à ses collaboratrices Mmes I. Buntschu et N. Marvardi-Bürgy, pour l'organisation et le suivi sans faille de nos nombreuses séances.

Mes remerciements enfin, à l'ensemble des membres de notre Commission, pour le sérieux avec lequel ils et elles se sont attelé·e·s à l'examen du budget 2024.

1. Examen du budget de fonctionnement 2024 de la Commune

1.1. *Analyse du message du Conseil communal*

Dans son message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2024, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente comme suit:

Total des charges	CHF	306'555'754.70
Total des produits	CHF	294'153'789.60
Résultat (excédent des charges)	CHF	12'401'965.10

Pour la quatrième année consécutive, le Conseil communal présente un budget déficitaire, déficit qui représente 4.5% des charges. Ce déficit somme toute important s'explique principalement par:

1. Une augmentation des charges du personnel de CHF 3.9 millions, étant précisé que cette charge s'explique par la création de 32 nouveaux EPT et par l'indexation des salaires de 1.9%. Soulignons au passage que 7 des 32 EPT sont des postes d'apprenti-e-s.

2. Des charges d'amortissement ordinaires en hausse de CHF 3.3 millions, à la fois résultant d'un plan ambitieux d'investissements et de la mise en application de la loi sur les finances communales (LFCo) qui demande une adaptation des méthodes d'amortissement, à savoir qu'il est demandé désormais d'amortir les immobilisations l'année suivant leur mise en service.

Il y a ainsi un effet de "rattrapage", même si ce n'est pas tout à fait le bon mot, ou un cumul des amortissements qui auraient dû démarrer les années précédentes déjà.

3. Des biens, services et autres charges d'exploitation dont l'augmentation de CHF 2.4 millions est expliquée en partie par l'augmentation du prix de l'énergie.

4. Des charges de transfert très importantes avec une augmentation de plus de CHF 4 millions, dont la moitié est liée à des charges de fonctionnement du Réseau Santé de la Sarine (RSS).

Ces charges s'expliquent largement par la structure démographique qui voit l'espérance de vie augmenter continuellement, ce qui en soi, vous serez d'accord, constitue plutôt une bonne nouvelle.

5. Enfin, une augmentation des recettes fiscales de plus de CHF 14 millions, avec un effet important des recettes de personnes morales.

Précisions, que les méthodes d'estimation des recettes ont été modifiées cette année, avec une prise en considération du facteur historique, et que le Conseil communal vise ainsi des prévisions plus proches de la réalité que pour les années précédentes sachant que c'est toujours un exercice extrêmement difficile et délicat.

La Commission financière salue cependant les efforts du Conseil communal et sa volonté d'améliorer constamment le niveau de prestations pour les habitant-e-s de la ville. Elle salue également les efforts faits à part égale par tous les Dicastères pour atteindre un budget certes déficitaire, mais qui permettra de respecter les initiatives stratégiques présentées dans le programme de législation. C'est un budget il est vrai ambitieux, mais qui permettra la mise en œuvre de projets innovants et

attractifs, pour le bien de toute la population de notre ville. Le Conseil communal a donc évité un budget d'austérité et a œuvré pour garantir le maintien et le développement des services à la population.

Ce budget appelle néanmoins les commentaires suivants de la part de notre Commission.

Une minorité de notre Commission a fait part de son mécontentement face à un budget à nouveau déficitaire, et rappelle que l'année passée déjà, cette même minorité appelait à prendre une position beaucoup plus prudente, afin de veiller au montant de la dette qui sera léguée aux générations futures.

Cette même minorité relève les charges de personnel importantes, et s'inquiète d'un budget qui n'atteint pas l'équilibre, avec des charges qui évoluent plus rapidement que des recettes. Cette minorité relève qu'il est du devoir de la Commission financière de rendre attentif·ve·s nos collègues du Conseil général aux impacts négatifs que peuvent engendrer un budget qui n'atteint pas l'équilibre.

Tout comme l'année passée, notre Commission s'inquiète de l'augmentation des charges liées, et, même si le Conseil communal est impuissant concernant l'évolution de ce budget, notre Commission invite à une lecture attentive des factures transmises, tout particulièrement celles de l'Agglomération.

Malgré un certain vent de scepticisme qui a soufflé chez certain·e·s des membres de notre Commission, aucune demande de renvoi du budget n'a été soumise en Commission financière.

En ce qui concerne l'examen du budget des différents Services, nous relevons au chapitre de l'Administration générale que notre Commission s'est étonnée de constater la baisse importante du budget consacré à la formation continue; il nous a été répondu que malgré un encouragement vif à se former, les montants pour les formations ne sont pas utilisés à leur maximum.

Au chapitre des Finances, nous notons l'impact transversal à tous les Dicastères du changement de méthode concernant le "déclenchement" des amortissements, à savoir que celui-ci sera activé, dès 2024, dès l'entrée en service, ceci pour répondre aux exigences de la LFCo.

Notre Commission tient également à souligner la stratégie très prudente de l'évaluation des recettes fiscales et se réjouit de voir les effets de la nouvelle méthode d'évaluation de ces recettes sur les prochains comptes. Le Conseil communal est conscient que la manière de faire qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui est perfectible.

S'agissant du chapitre Enfance, écoles et cohésion sociale, nous relevons l'engagement des EPT dans le domaine des accueils extrascolaires (AES) et notre Commission salue les efforts importants consentis dans ce domaine. Cet investissement est primordial pour les familles, il permet de soulager l'organisation du quotidien. Notre Commission encourage l'exécutif à repenser le système des crèches et appuie les efforts faits pour une meilleure coordination avec le Canton, que ce soit dans le domaine de la petite enfance ou des écoles.

Pour la Police locale et mobilité, nous constatons un budget tenu avec beaucoup de rigueur et transparence, notamment au niveau du maintien des charges.

S'agissant du Service génie civil, environnement et énergie, nous saluons la stratégie de lissage pour les prix de consommation d'énergie, avec comme effet une augmentation pour le budget 2024, mais moins prononcée que si cette stratégie n'avait pas été mise en œuvre.

Au chapitre Urbanisme et architecture (UA), nous relevons que le budget des investissements de ce Service est important, mais il faut préciser que ces montants sont guidés par l'action politique du Conseil général et du Conseil communal, à savoir que les différents Services établissent la clause du besoin en lien avec les constructions et/ou des aménagements d'espaces publics extérieurs, et que c'est ensuite le Service UA qui prend le relais.

Pour le Service de la culture, nous relevons que le paysage culturel se remodèle, notamment en lien avec l'évolution du cadre législatif au niveau cantonal et notre Commission se réjouit de voir se dessiner et se stabiliser la politique communale culturelle.

Notre Commission, au chapitre des Sports, salue le passage des bâtiments sportifs dans UA, ce qui rend le budget plus lisible et plus transparent ainsi que l'évolution générale du fonctionnement du Service, permettant de faciliter et soutenir la coordination et la collaboration avec des projets interservices, notamment avec les Services de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

Pour l'Aide sociale, nous nous réjouissons de voir le Conseil Communal investir dans des études qui permettront de mieux comprendre le non-recours aux services de l'aide sociale, ce qui permettra de mettre en place des mesures pour améliorer cette situation, qui même si elle est constatée dans l'ensemble des villes suisses, est extrêmement problématique et appelle une réaction vive pour modifier cette situation.

Le Service des curatelles d'adultes nous a transmis son souci de voir de plus en plus de jeunes adultes bénéficier de ce service, et que ce public-cible en augmentation demande un suivi spécifique et adapté. Nous saluons aussi ici la volonté du Conseil communal de réfléchir à ce qui est peut être mis en place en amont, notamment en termes de prévention de la santé dans le domaine de la santé psychique des jeunes.

Pour les Ressources humaines, nous relevons que parmi les 32 nouveaux EPT sont comptabilisés 7 apprenti·e·s (dans des domaines aussi variés qu'agent d'exploitation d'infrastructure sportive, forestier bûcheron, cuisinier, horticulteur pour n'en nommer que quelques-uns) ainsi qu'un stagiaire et l'annualisation des engagements effectués en 2023, à savoir que 11.3 nouveaux EPT sont dans les faits des conversions de CDD à CDI.

Nous félicitons le Conseil communal pour la mise en œuvre d'une politique de formation digne de ce nom. Avec l'engagement de ces 7 nouveaux·elles apprenti·e·s, cela porte le nombre total d'apprenti·e·s à 30 jeunes en formation.

Nous saluons également l'investissement important dédié à la sécurité au travail.

Finalement, s'agissant de la facture des frais liés à l'Agglomération et face au constat de l'augmentation des montants pour 2024, la Commission financière émet le souhait, pour l'année prochaine, de disposer d'un bref rapport du point de vue de l'Exécutif sur les comptes de l'Agglomération. Le constat général est celui d'une augmentation constante des charges, sans réelle amélioration, notamment pour la mobilité, d'une amélioration correspondante des services publics.

1.2 Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Au final, lors de sa séance du 30 novembre 2023, la Commission financière a préavisé favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2024, par 8 voix pour, 0 contre et 3 absentions. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté dans le message n° 35.

2. Examen du budget des investissements 2024 de la Commune

La Commission financière a examiné avec attention l'ambitieux programme d'investissements de la Ville d'un montant global net, toutes catégories confondues, de plus de CHF 216 millions pour 2024, à savoir une augmentation de CHF 44 millions par rapport au programme d'investissements 2023. Elle souligne la transparence et la bonne lisibilité du budget des investissements.

La Commission a examiné les 55 propositions d'investissement en catégorie II pour un montant global de CHF 21'667'150.-. Les investissements en catégorie III feront l'objet de messages au Conseil général au cours de l'année 2024 et n'ont donc pas été analysés par la Commission financière.

2.1. Analyse du message du Conseil communal

La Commission financière a approuvé sans grandes discussions le montant des 55 investissements proposés, qui sont à lire comme le signe du dynamisme de notre ville.

2.2. Formulation d'un préavis à l'intention du Conseil général

Lors de la procédure d'examen des investissements 2024 par la Commission financière, aucun investissement n'a fait l'objet d'un amendement; lors de la séance du 30 novembre dernier, la Commission financière a préavisé favorablement, à l'unanimité des 11 membres présents, les investissements en catégorie II. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver ce budget tel que présenté, et ceci sans réserve.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a évidemment pris connaissance avec intérêt du message n° 35 concernant le budget 2024 de la Ville de Fribourg, ainsi que de son plan financier 2024-2028.

Nous remercions M. le vice-syndic Laurent Dietrich ainsi que les membres du Conseil communal et le chef du Service des finances ici présent, M. F. Baechler, pour la préparation de tous les documents et les échanges que nous avons pu avoir.

Comment ose-t-on nous présenter un plan financier hors-la-loi? Il n'y a plus aucune limite. En effet, le taux d'endettement net dépasse les 200% dès 2028, or ceci n'est pas permis par la loi sur les finances communales. Nous allons droit dans le mur. Le cycle infernal se poursuit, il se renforce même au vu du plan financier 2024-2028. Rassurez-vous, ce n'est pas la piscine de 50 mètres qui péjorera les finances de la commune, car elle a tout simplement été reléguée aux calendes grecques. On évoque désormais péniblement 2032 comme horizon. Quel gâchis! Dans la continuité des budgets précédents, le budget 2024 ne satisfait toujours pas le groupe libéral-radical. Nous ne cautionnons pas plus que ces dernières années l'explosion – car il s'agit bien d'une explosion – non proportionnée des charges supportées par une minorité de contribuables. C'est pourquoi, nous demandons son renvoi. Cette demande de renvoi doit permettre au Conseil communal de présenter un budget équilibré, mais surtout de stopper ou de pacifier -selon les termes actuels- cette explosion des charges, et de prioriser certaines actions dans l'optique d'un éventuel triplement de la dette à l'horizon 2027.

Entre CHF 20 et 56 millions de déficit par année, pour les années allant de 2025 à 2028. Où va-t-on? Y a-t-il un capitaine à bord? Si ce cycle infernal se poursuit, nous courons à la catastrophe. Le plan financier annonce d'ailleurs en page 26 une hausse fiscale inéluctable, mais surtout forte, pour éviter ce scénario catastrophe. Cependant, c'est un peu la solution de facilité, vous en conviendrez. Le groupe libéral-radical combattra toute velléité de hausse d'impôts. Où est passée la volonté du Conseil communal de freiner cette fuite en avant, car il s'agit bien de cela, mais surtout de stabiliser ces charges, et de prioriser certaines actions afin d'éviter un désastre au niveau de l'endettement? Les trois journées agendées en 2023 pour mener des réflexions sur le fonctionnement financier de la commune et de limiter la croissance infernale des charges ont manifestement accouché d'une souris au vu du budget présenté.

Ce budget déficitaire de CHF 12.4 millions n'est pas le fruit de la baisse fiscale décidée en 2019. Il est tout simplement la résultante d'une mauvaise gestion en termes de finances publiques. Cela a été dit, en effet, la croissance des charges est plus rapide que celle des revenus, et cet écart va même s'intensifier dans les années à venir. Nous ne pouvons pas continuer de cette manière, mais le plan financier indique malheureusement le contraire. Que fait le Conseil communal pour stopper cette spirale infernale?

Il n'est aujourd'hui pas non plus acceptable que l'on nous présente des manquements importants de trésorerie dès 2025 et que la commune soit amenée à s'endetter de manière régulière pour financer ses charges d'exploitation courantes, d'autant plus, comme vous le savez, en cette période où les taux d'intérêt repartent à la hausse. Il s'agit tout simplement une fois de plus de mauvaise gestion.

Aussi, nous sommes tout à fait conscients qu'il y a certains éléments tels que les charges de transfert où nous n'avons quasiment aucune marge de manœuvre quant à l'évolution de celles-ci. Et les indicateurs sont aussi mauvais à ce niveau-là pour les années futures, cela a été évoqué.

En revanche au niveau des charges de personnel, la Commune peut ici agir. Là, c'est vraiment le feu d'artifice à défaut d'en avoir un le 1^{er} août. Les charges de personnel ont en effet bondi de manière spectaculaire de 21.4% depuis 2019, correspondant à plus de CHF 13 millions de charges supplémentaires. Ces montants peuvent nous laisser songeurs au vu notamment de la baisse du nombre d'habitants ces dernières années et du vœu pieux du Conseil communal d'une croissance annuelle de 1.5% de ces charges de personnel. Sur les quatre dernières années, celles-ci ont connu une croissance moyenne annuelle de 3.2%, donc largement au-dessus de l'objectif fixé. Et si nous prenons le plan financier 2024-2028, et c'est peut-être là le pire, le Conseil communal a même décidé d'ouvrir complètement les vannes en doublant la croissance de ces charges avec désormais une hypothèse annuelle moyenne de + 2.9%. Il s'agit vraiment là aussi d'une spirale infernale. Pour mémoire et pour les plus anciens peut-être, lors de la législature 2011-2016, les charges de personnel avaient augmenté de CHF 3.4 millions en cinq ans. Aujourd'hui, on augmente ces charges de CHF 3.9 millions en un coup. Et l'augmentation globale de ces charges de personnel pourrait atteindre plus de CHF 13 millions avec des virgules pour cette législature 2021-2026. C'est bien d'être ambitieux mais à un moment donné, il faut savoir maîtriser et gérer. Regardez Bulle, ils ont biffé quatre à cinq nouveaux postes qui étaient initialement prévus au budget.

Est-ce que l'on va engager près de 100 EPT supplémentaires d'ici à la fin de cette législature? Pour information, Villars-sur-Glâne comptait 92.62 EPT au 31.12.2022. Fribourg comptera ainsi environ deux fois plus d'EPT que sa commune voisine en 2024, au prorata du nombre d'habitants. Aussi, nous sommes tout à fait conscients que Fribourg doit jouer son rôle de capitale, de ville-centre, mais passer du simple au double pose certaines questions.

Même si certains postes sont nécessaires et nullement remis en question, nous avons des doutes sur l'opportunité de certains engagements. Que dire aujourd'hui par exemple des postes d'ouvriers, des concierges en fait, chez Urbanisme et architecture. Ils représentent 3.95 EPT et il y a aussi 2 EPT concernant des chefs de Secteurs. N'aurait-on pas pu ici externaliser ceci auprès d'une entreprise privée comme cela se fait dans de nombreuses communes du canton? Quid si un de ces collaborateurs devait être malade?

De manière globale, le budget 2024 présente ainsi un excédent de charges de CHF 12.4 millions et est donc déficitaire par définition. Nous regrettons vivement cette situation, mais surtout nous nous faisons beaucoup plus de soucis quant à la pérennité de l'impôt sur le bénéfice à un tel niveau et les charges liées qui explosent. Dans ce sens, nous nous permettrons d'intervenir sur certaines positions pour essayer de se rapprocher, un tant soit peu, de l'équilibre budgétaire. Notre position sur le budget 2024 est encore renforcée par de nombreux postes budgétaires en augmentation par rapport aux années précédentes, ou de postes budgétaires qui se répètent année après année qui intègrent d'énormes études.

Pour terminer, le groupe libéral-radical se pose de sérieuses questions sur deux investissements. Il s'agit notamment de l'investissement pour un montant de CHF 1'315'000.- lié à la mise en œuvre du plan de gestion des déchets. N'y a-t-il pas là un souci de timing? Enfin l'investissement de CHF 750'000.- concernant l'aménagement paysager pour une digue en site protégé. Va-t-on y planter des arbres en or à ce prix-là?

Par conséquent, et au vu du budget 2024 présenté, notre groupe interviendra, comme je l'ai dit, sur certaines rubriques des comptes lors de l'examen de détail, et refusera le budget de fonctionnement en raison des éléments précités.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Ce budget 2024 n'est effectivement pas bon. Il annonce un gros déficit de CHF 12.4 millions, soit 4.5% des charges. Je rappelle que l'on est là près de la limite tolérable. Le Conseil communal nous indique cependant qu'il n'a pas d'inquiétudes. Les gros bénéfices des dernières années, y compris les CHF 15 millions prévus pour 2023, permettront de combler les moins bonnes années. Par rapport à l'année 2023, l'année 2024 ne devrait pas connaître de gros changements. Cela veut dire que le Conseil communal sous-entend, sans trop vouloir le dire, que les comptes devraient être proches de l'équilibre à fin 2024. Cependant, cette mauvaise habitude d'un budget négatif pour des comptes positifs n'est vraiment pas saine à long terme et c'est quelque chose que nous devons abandonner et vraiment pouvoir corriger.

Le Conseil communal exprime aussi sa volonté explicite de continuer à investir et d'améliorer le service à la population, ce qui va tout à fait dans le sens de la politique du CG-PCS. En outre, eu égard au bénéfice des dernières années, la population aurait très mal compris qu'on lui propose un budget d'austérité et d'économie. Le spectre de la dette si souvent agité n'est peut-être pas tellement grave que cela parce que d'une part le coût de l'argent reste assez bas et que d'autre part il reste, heureusement ou plutôt malheureusement, toujours un très grand écart entre les crédits votés et leur réalisation. C'est donc quelque chose que nous devons accélérer.

Enfin, les indicateurs MCH2 qui ont été évoqués aussi ne semblent pas très pertinents dans ce sens-là puisque les communes qui n'investissent pas sont mieux notées que celles qui le font. Plus fondamentalement enfin, on ne lègue pas des dettes mais on lègue des réalisations et des infrastructures qui vont servir la population à long terme.

Techniquement le budget est bien et correctement établi. Il n'appelle pas de remarques particulières. Nous ferons néanmoins quelques propositions d'amendements lors de la discussion de détail. Généralement, nous relevons quelques points:

- L'effort important pour les accueils extrascolaires, c'est effectivement un plus que la Ville de Fribourg peu offrir à ses habitant·e-s.
- L'engagement renforcé d'apprentis, là aussi c'est un excellent signal que nous pouvons donner avec l'administration communale.
- La régularisation d'un certain nombre de postes de travail et de personnes engagées jusque-là en contrat à durée indéterminée ou sur projet, c'est aussi une chose tout à fait stable puisque cela permet de pérenniser des situations.
- Le souci d'améliorer l'efficacité du travail de l'administration par l'engagement de divers renforts en personnel est aussi à saluer.

Pour le budget des investissements, nous interviendrons ponctuellement lors de sa lecture.

En conclusion, proposer aujourd'hui un renvoi de ce budget n'a pas de sens. Pourquoi? Principalement parce qu'on s'attend à un bénéfice de CHF 15 millions pour 2023, je viens de le dire tout à l'heure. Le groupe CG-PCS approuve donc ce budget tel qu'il nous est présenté sous les réserves de quelques amendements. Je reviendrai sur le plan financier lors de la discussion consécutive.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Notre groupe remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du budget 2024, ainsi que le Bureau pour l'organisation et le travail de coordination des séances de groupes et de sous-groupes de la Commission financière pour traiter de ces sujets en amont de notre séance de ce soir. Les conseiller·ère·s communaux·ales et les membres de l'administration communale présents lors de ces séances sont également remerciés pour les discussions ouvertes et constructives ainsi que pour les réponses fournies.

Notre groupe s'est penché sur ce budget 2024 et, sans surprise, demande son renvoi. Le budget actuel table sur un déficit de CHF 12.4 millions, soit un bond de plus de CHF 8 millions depuis le dernier exercice déficitaire du budget 2023. Quand comptons-nous mettre un frein à cette spirale infernale? Le déficit annoncé par la Ville de Fribourg se situe dans le même ordre de grandeur que celui annoncé par la Ville de Genève de CHF 16 millions, mais la comparaison avec la deuxième plus grande ville du pays, Fribourg est en 16^{ème} position, s'arrête là. La Ville de Genève dégage des revenus de plus de CHF 1 milliard. Autant dire que le déficit annoncé en relation avec les revenus escomptés n'a rien de comparable avec Fribourg. Le déficit est abyssal et contraste particulièrement avec la posture et les discours entendus sur ce budget. Pas d'alarmisme, presque comme s'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter et que l'on se dirigeait droit dans le mur dans l'inconscience, l'inconséquence et l'insouciance la plus totale. Bref, "dans la joie et la bonne humeur en chantant" pour reprendre les propos intentionnellement provocateurs d'un collègue.

Si le Conseil communal semble anticiper une augmentation des revenus fiscaux de l'ordre de CHF 14 millions, ce qui aurait certainement justifié plusieurs baisses de l'impôt successives soutenues par notre groupe, les charges, notamment de personnel, continuent leur inexorable explosion de +5.3% et creusent le déficit constaté. Il semble n'y avoir aucune volonté d'arriver à une situation financière saine, durable et de prendre des mesures pour limiter cette explosion de charges. Malgré le nombre vertigineux des investissements qui ne peuvent en tout état de cause et indépendamment du nombre d'EPT pas être réalisés dans les délais prévus, nous redoutons que le manque de priorisation de notre ville, tant pour le budget de fonctionnement que pour celui des investissements, nous mène au bord du gouffre financier. "Le fait de tolérer des déficits lorsque la situation économique est mauvaise, voire de les aggraver en décidant un surcroît de dépenses dans l'espoir de stimuler l'économie et dans un même temps de ne pas s'efforcer de dégager des excédents lorsque l'économie est en expansion, crée une asymétrie qui engendre une élévation graduelle du niveau de la dette". Ces mots ne sont pas les miens, mais ceux de l'économiste et expert M. Nils Soguel, professeur en finances publiques à l'UNIL, tiré du manuel "Comprendre et gérer les finances de ma collectivité". C'est ce qui attend notre ville si nous ne réagissons pas.

Le plan financier, qui illustre cette asymétrie comportementale, sera commenté par notre groupe dans une intervention séparée.

En ville de Fribourg, j'avais le sentiment qu'il était important de penser aux générations futures et que bien souvent c'était un argument fort au service de la cause écologique. Pour ma part, je pense que nous avons aussi la responsabilité de laisser aux générations futures des finances saines. Le tournant écologique ne se faisant pas sans moyens financiers, ce qui ne sera pas le cas si nous ne nous comportons pas rapidement de manière plus raisonnable, conséquente et responsable, en réduisant drastiquement les charges. Le budget est déficitaire pour la troisième année consécutive. Or, je doute que nous souhaitions rester dans l'histoire comme celle et ceux qui avons précipité la Commune vers le surendettement. Orienter des politiques publiques prend du temps, et lorsque les indicateurs seront dans le rouge il sera trop tard pour agir. Notre Commune doit impérativement prendre la mesure de la situation et anticiper les difficultés à venir. Notre appétit pour les dépenses doit impérativement être tempéré.

Pour toutes ces raisons, notre groupe Le Centre/PVL soutiendra le renvoi pour qu'il soit procédé à une réduction des charges et notamment des recrutements prévus. Pour le cas où la demande de renvoi devait être écartée et pour limiter les charges, notre groupe entend déposer un amendement pour limiter les dépenses non spécifiées – le fourre-tout – au budget en allégeant la rubrique.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste a analysé avec soin et grand intérêt les budgets de fonctionnement et des investissements de la Ville 2024, soumis au vote lors de cette session de décembre. Il remercie tous les dicastères, chefs de Services et Services pour leur professionnalisme. Il dit par ailleurs un grand merci à l'ensemble du personnel pour le travail effectué tout au long de l'année.

C'est aujourd'hui, 11 décembre, la Journée internationale de la montagne. Cela tombe bien, puisqu'avec ses budgets 2024, la Ville de Fribourg marche résolument vers d'ambitieux hauteurs. Et non vers un film catastrophe comme l'esquissent nos collègues de droite.

Fribourg, ville morte, Fribourg, ville qui avance à reculons. C'est le discours suranné que martèlent certains représentants de la droite. Il faut être grincheux de nature, pour ne pas dire pisse-vinaigre, pour ânonner ces fables conservatrices d'un autre âge.

Oui, la Ville de Fribourg a longtemps été une belle endormie sous la tutelle d'une autre majorité jusqu'en 2005. Oui, la Ville se réveille, se développe et se vivifie depuis lors. Paris ne s'est pas faite en un jour. Il en va de même pour notre chère ville. Fribourg est aujourd'hui plus que jamais en mouvement, plus que jamais désirable. N'en déplaise à ses détracteurs, envieux et autres rabat-joie.

Même s'il faut le prendre avec une certaine réserve pour le moment, la légère baisse démographique de ces dernières années se tasse alors que parallèlement, les revenus de l'impôt sur les personnes physiques augmentent. Tirez-en les conclusions: non, les contribuables ne sont pas en train de fuir Fribourg!

Oui, le budget de fonctionnement 2024 est déficitaire, oui, le budget des investissements est courageux, oui ce sont de chiffres qui interpellent. Cependant, nous pouvons nous permettre aujourd'hui de tels budgets.

Pourquoi? Tout d'abord parce que nous voulons être au service de la population et que nous voulons léguer du concret et du progrès aux générations à venir. A celles et ceux qui réduisent la durabilité en matière financière à la question, certes importante, de la dette, nous rappelons ce qui suit: la durabilité se mesure surtout à la réduction des inégalités sociales par un système de redistribution équitable des revenus de la collectivité. Ensuite, on l'a dit, nous sortons d'exercices comptables positifs et les comptes 2023 s'annoncent réjouissants. Troisièmement, parce que l'exécutif s'appuie sur une estimation plutôt conservatrice des recettes fiscales attendues: tout cela pour dire que nous pouvons nous permettre de puiser dans notre bas de laine, cas échéant. Le but d'une collectivité locale n'est pas de thésauriser ad nauseam comme Picsou ou Crésus, mais d'être au plus près des besoins et aspirations de ses administré·e·s.

Le groupe socialiste se réjouit des trois éléments essentiels à ses yeux: Premièrement, l'ensemble des prestations aux citoyen·ne·s de la commune est maintenu et même renforcé. Deuxièmement, la commune poursuit sur une voie courageuse et dynamique. Troisièmement, elle se montre fidèle et cohérente face aux engagements pris, notamment en termes de cohésion sociale, de transition énergétique, d'entretien responsable des infrastructures et de développement durable.

Avec ce budget, Fribourg renforce son attractivité pour l'ensemble de ses contribuables:

- Pour la population: élargissement des prestations du secteur de cohésion sociale, projets urbanistiques, culture et autres.
- Pour les familles: consolidation des accueils extrascolaires.
- Pour les commerçant·e·s: investissements importants dans les décorations de Noël, soutien financier à l'AFCAS.
- Pour le tourisme: projet de gratuité des transports publics pour les clients d'hôtel, poursuite de la démarche "Fribourg Ville du goût", valorisation de la ville historique.
- Pour son personnel: indexation des salaires de 1.9%.
- Pour la formation: engagement d'apprenti·e·s et de stagiaires.
- Pour l'économie: vous l'aurez peut-être lu. Swiss Marketplace Group s'installera en 2024 sur le site de blueFACTORY, avec 160 emplois à la clé. Christoph Tonini, son CEO, dit à ce propos: "*La situation géographique idéale de ce nouveau site attractif incitera nos collaborateurs à se retrouver davantage, à se reconnecter et à travailler ensemble dans un environnement stimulant.*" Non, les personnes morales ne désertent pas Fribourg, bien au contraire!
- Pour l'environnement: avec des investissements dans les parcs publics, le climat urbain et la biodiversité.

Gouverner, c'est prévoir dit-on, mais c'est aussi investir quand les conditions le permettent. Notre Conseil communal, porté par le souci du bien commun, l'a bien compris, de même que notre grand argentier dont la confiance en son budget est inversement proportionnelle à la défiance de ses camarades du Centre et de ses alliés de la droite du Conseil général.

Revenons au budget de fonctionnement. Celui-ci est fortement impacté, on l'a vu, par les rattrapages en termes d'amortissements. Des amortissements qui riment aussi avec réalisations. Comme pour les autres grandes communes, il est également grevé par l'augmentation continue des charges liées

cantonales et régionales, par la hausse du coût de l'énergie et par l'effet des baisses fiscales décidées par le Canton.

Fribourg n'est pas la seule dans cette situation: on a vu avec certaines comparaisons de villes voisines et plus lointaines. Arrêtons-nous à nouveau à Bulle, pour ne citer qu'elle, qui prévoit un déficit de CHF 6.5 millions pour un total de charges de CHF 155 millions. Cela correspond peu ou prou à la situation de la Ville de Fribourg. Or, l'exécutif et le Conseil général bullois ont une majorité de droite. Est-ce que la droite du Conseil général de la Ville de Fribourg estime également que la droite du Conseil communal de la Ville de Bulle gère mal ses finances?

D'aucuns s'affolent sur l'augmentation des EPT. Il faut cependant raison garder. Sur les 31.7 nouveaux postes annoncés, -dont aucun n'a été remis en cause lors de la discussion préalable au sein de la Commission financière- deux-tiers sont des pérennisations de CDD en CDI ou des contrats d'apprentissage.

Et les cinq nouveaux postes pour les AES sont une nécessité. On ne peut pas dire que l'exécutif a la folie des grandeurs. A ce titre, il faut également mentionner que la fameuse limite de 1.5% de croissance annuelle des charges en personnel ne correspond plus aux réalités actuelles. Puisqu'elle est déjà atteinte avec l'indexation des salaires et les annuités.

Quelques mots enfin sur notre solide budget des investissements de CHF 216 millions, toutes catégories confondues: dont 55 projets en catégorie II pour CHF 22 millions. Le groupe socialiste a donné son feu vert à tous les investissements soumis au vote lors de cette session de décembre. Il est conscient que cette saine ambition pèsera sur le ménage et la dette communale. Tous les investissements sont pourtant nécessaires, avisés et en adéquation avec le programme de législature: ils répondent à la stratégie d'une ville moderne, ambitieuse, responsable et tournée vers le futur et les besoins de sa population, à savoir: entretien et bonification du domaine public, environnement et développement durable, mobilité, cyberadministration, bien-être et sports ou encore enfance et cohésion sociale.

Afin d'optimiser encore le dispositif selon les valeurs qui lui sont chères, le groupe socialiste déposera trois amendements au budget (deux dans le domaine du sport populaire et un concernant la transition énergétique). Pour toutes les raisons évoquées jusqu'alors, le groupe socialiste se prononcera avec fierté et confiance en faveur des budgets de fonctionnement et des investissements. Enfin, nul mystère là-dessus, il rejettera résolument la demande de renvoi du budget. Une demande qui aurait pour fâcheuse conséquence de brider inopportunément l'élan de la Ville de Fribourg.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). La gestion budgétaire de notre bonne ville de Fribourg ressemble étrangement à un tour de montagnes russes financières. Toutefois, dans notre cas, l'expérience est loin d'être divertissante. Les wagons, représentant les budgets, semblent constamment se déplacer entre des hauteurs vertigineuses de déficits abyssaux et des creux de comptes bénéficiaires, qui sont autant de moments de répit avant l'escalade suivante. Quant à nous, conseillers généraux, nous restons assis impuissants dans ce manège, subissant les accélérations et les coups de frein du wagon financier communal.

Ainsi, nous faisons face aujourd'hui à un déficit budgétaire de CHF 12.4 millions, tout en apprenant en même temps que les comptes 2023 pourraient présenter un bénéfice de l'ordre de CHF 14.8 millions au lieu du déficit prévu de CHF 5 millions, avec bien entendu toute la prudence que nous devons avoir vis-à-vis de comptes prévisionnels.

Nous constatons que le Conseil communal s'active à améliorer la précision de ses prévisions budgétaires, en particulier en ce qui concerne l'estimation des recettes fiscales qui péchait ces dernières années par une prudence excessive. Ceci est à la fois satisfaisant et inquiétant. Satisfaisant, car le but d'un budget est bel et bien d'être le plus représentatif possible de ce que nous pouvons raisonnablement anticiper pour l'année à venir, afin d'être un véritable outil de gestion. Inquiétant toutefois, car le budget déficitaire de CHF 12.4 millions prend déjà en compte une augmentation des recettes fiscales de plus de CHF 14 millions par rapport au budget 2023, pour atteindre un niveau correspondant aux recettes fiscales effectives de 2023, telles qu'elles ressortent des comptes prévisionnels. Cela signifie par conséquent que le déficit budgétaire de CHF 12.4 millions risque cette fois-ci de se réaliser vraiment.

Un déficit de CHF 12.4 millions à une période où la conjoncture commence à ralentir, avec une croissance nulle durant le deuxième trimestre de cette année, n'augure rien de bon pour l'avenir. Si les perspectives de l'impôt sur les personnes morales restent bonnes pour l'année 2024, il est à craindre que cela ne se péjore dans les années à venir. Ajoutons à cela le fait que l'impôt sur les personnes morales dépend à plus de 80% d'une poignée de contribuables, dont il est de notoriété publique que certains songent à quitter notre ville à relativement brève échéance, nous sommes en droit de nourrir des inquiétudes pour l'avenir.

L'avenir, parlons-en. Au-delà du déficit prévu pour 2024, qui pourrait paraître anecdotique au vu des bénéfices des années passées, c'est surtout le plan financier pour les cinq prochaines années qui nous préoccupe au plus haut point. Celui-ci prévoit en effet une explosion des déficits qui, de CHF 12.4 millions en 2024 passeront à CHF 37.5 millions en 2026 et à CHF 56.2 millions en 2028, selon le scénario moyen. Et tout de même près de CHF 40 millions en 2028 selon le scénario dit "optimiste". Quant à l'endettement, le plan financier prévoit que la dette nette devrait plus que tripler en l'espace de cinq ans, pour atteindre un taux d'endettement net, soit le ratio entre la dette nette et les revenus fiscaux, de plus de 200%, ce qui mettrait la commune hors la loi vis-à-vis du droit cantonal et qui obligerait le Conseil communal à prendre des mesures drastiques pour redresser la barre dans un délai de cinq ans.

Dans une telle situation, Mmes et MM., un exécutif soucieux d'une bonne gestion, et donc de l'intérêt des citoyens, se dirait qu'il faut prendre des mesures dès aujourd'hui afin de ne pas foncer dans le mur et de ne pas devoir prendre des mesures encore plus désagréables lorsque nous n'aurons plus le choix. C'est ce qui se passerait si nous avions un exécutif soucieux d'une bonne gestion.

Au lieu de cela, que fait le Conseil communal? Il engage à tour de bras, créant 23.7 nouveaux EPT au sein de l'administration communale, hors stagiaires et apprentis. 23.7 EPT sont autant de salaires et de charges sociales qu'il s'agira d'assumer, non seulement en 2024, mais aussi pour toutes les années à venir, tant il est vrai que ces charges deviennent de facto des charges liées. En dix ans, entre 2014 et 2024, ce ne sont pas moins de 133 EPT qui ont été ajoutés, soit une augmentation de

près de 30%. Et ceci, sans prendre en considération les EPT qui ont été sortis du personnel communal mais pour lesquels on continue à payer, notamment avec le transfert de certains services scolaires spécialisés à Flos Carmeli, ou de celui des sapeurs-pompiers au Réseau Santé de la Sarine (RSS), et j'en passe. Et ceci, alors même que la population de notre ville stagne, voire même régresse.

Il y a une année de cela, le Conseil communal nous annonçait qu'il allait réaliser un séminaire afin de plancher sur l'avenir des finances communales. Le résultat, nous l'avons sous les yeux ce soir: rien, nada, zéro. Cela valait bien la peine de mobiliser cinq conseillers communaux, les chefs de Service pendant plusieurs jours! Quand on interroge le directeur des Finances sur ce que le Conseil communal entend faire pour corriger le tir au vu des chiffres inacceptables du plan financier, la seule réponse qui nous est donnée est: "*pour l'instant, on s'occupe d'améliorer les prévisions fiscales, on s'occupera des charges plus tard*". On croit rêver! Je suis navré de vous l'apprendre mais oui, il est possible de traiter plusieurs dossiers en parallèle, l'un n'empêche pas l'autre.

Alors, le Conseil communal va certainement me répondre qu'avec ça, on améliore la qualité de vie des citoyen-ne-s en réalisant des projets d'intérêt public. Passons sur le fait qu'il est douteux de considérer que la qualité de vie des habitant-e-s se mesure au nombre de fonctionnaires engagés par la Ville et intéressons-nous plutôt à un grand projet que les Fribourgeois attendent depuis de nombreuses années. Je veux bien sûr parler de la future piscine couverte qui remplacerait l'archaïque piscine du Levant. Et bien non, encore raté! Si la piscine a bel et bien fait son retour dans le plan financier 2024-2028, après en être sortie lors de l'édition précédente, il n'est pour l'heure question que d'études préliminaires, et la piscine ne devrait pas être réalisée avant huit ou dix ans dans le meilleur des cas. Pour la qualité de vie, on repassera!

Mais rassurez-vous, selon le Conseil communal, ce n'est pas une question de manque de volonté, c'est simplement une question de phases SIA. Vous me permettrez alors d'être profondément dubitatif sur cet argument car même en admettant que le temps du public n'est pas celui du privé, nombreuses sont les réalisations publiques qui ont pu se réaliser dans des temps bien plus courts. Mais bon, lorsque l'on met ceci en parallèle avec la réponse au postulat n° 35, où le Conseil communal nous dit qu'un logo bilingue pourrait être introduit à la fin de la législature, soit dans deux ans et demi, on se prend à relativiser et à se dire que s'il faut plus de deux ans pour faire un logo, on comprend mieux pourquoi il faut dix ans pour construire une piscine.

Vous l'aurez compris, c'est un euphémisme de dire que le groupe UDC n'est pas satisfait du budget qui nous est présenté ce soir, et encore moins du plan financier. Plus encore que les chiffres en eux-mêmes, c'est la totale absence de volonté de changer quoi que ce soit qui suscite notre colère. Le Conseil communal semble se résoudre à laisser aller les choses sans esquisser la plus petite réaction. Vous me permettrez donc de citer Gandhi: "Le fatalisme a des limites. Nous devons nous en remettre au sort uniquement lorsque nous avons épuisé tous les remèdes."

Mmes et MM. les conseillers communaux, la population de notre ville vous a élu, elle vous a accordé sa confiance. Gouverner, cela signifie prendre des décisions, faire des choix. Face aux défis qui se présentent à nous, se résigner à ne rien faire n'est pas une option: "Aide-toi, le ciel t'aidera". Il ne s'agit pas ici de mener une politique d'austérité, mais simplement de contenir l'augmentation des charges dans une marge acceptable et soutenable par rapport à nos possibilités.

Ceci étant dit, le groupe UDC propose le renvoi du budget à l'expéditeur et prend acte du plan financier. Il acceptera en revanche le budget des investissements.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Chopard Caroline (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s a analysé le budget 2024 qui nous est présenté. La vision de ce budget nous satisfait d'une part, car elle s'oriente toujours dans la direction d'une grande qualité de vie pour les habitant·e·s, mais nous déçoit par le manque d'une ligne directrice, d'une boussole dirigée sur l'environnement, le développement durable et la biodiversité.

Nous sommes attentif·ve·s au fait que les charges liées, sur lesquelles la Ville a peu, voire pas d'influence ne font qu'augmenter. Ce, soit en comparaison avec les années précédentes, soit par l'organisation de services ou des prestations dont la Ville est membre (Agglomération, Réseau Santé de la Sarine).

Nous sommes sensibles à l'augmentation des coûts liés aux dépenses énergétiques, dans la situation actuelle, ils ne sont pas près de diminuer et cela nous amène à réfléchir sur les possibilités de s'affranchir des productions dont nous ne pouvons que subir les augmentations de coûts pour investir plus systématiquement dans une production locale et maîtrisée. En effet, à quoi bon être actionnaire d'un fournisseur d'énergie sur lequel la Ville n'a que très peu influence.

Dans la politique du personnel, nous sommes heureux de voir que la Ville va encore augmenter et diversifier le nombre d'apprentis, persuadés que la formation des jeunes est une valeur sûre et un très bon investissement. Nous espérons que le Conseil communal va continuer à suivre les mouvements inflationnistes de l'économie et, le cas échéant, adapter la rémunération des employé·e·s de la Ville en fonction. Concernant l'augmentation des places de travail, nous sommes conscients que la masse salariale est un point énorme du budget mais la population de la ville reçoit grâce à cela des services de qualité en temps et en heure, ce qui une fois de plus parle en faveur d'une ville agréable et accueillante. Il nous semble également sain de pérenniser des places de travail qui sont prolongées d'année en année. Fribourg n'est pas la seule ville qui voit son capital humain augmenter et cela est le signe que les villes sont de vraies prestataires de services et non des administrations minimalistes.

Toujours concernant le personnel, les diminutions d'allocations à la formation nous inquiètent et même si nous entendons les réponses données concernant le manque de demande, un prestataire de services se doit d'encourager la formation continue de son personnel, nous espérons que la Ville saura motiver son personnel à élargir ses compétences, et ce à tous les niveaux.

Dans l'analyse de détail, nous voyons que la Ville sauve quelques activités pour la jeunesse en investissant à court terme faute de moyens externes (par exemple, pour le Passeport vacances ou le Morat-Fribourg), nous sommes d'abord reconnaissants à ceux qui ont porté ces activités des années durant mais également alarmés par la diminution du sponsoring et du bénévolat en faveur de la jeunesse et plus généralement dans des activités qui sont pour la plupart porteuses de liens sociaux.

Concernant les autres activités sportives que la Ville soutient, le fait d'accueillir des championnats du monde, des étapes de courses cyclistes est éminemment porteur pour la renommée de la ville, nous l'entendons bien mais serait-il possible d'urgence considérer les aspects environnementaux de

ces évènements et de tout faire pour les décarboner? Et surtout, la Ville serait-elle prête à créer une symétrie de genre, pour chaque franc investi dans une compétition, une course, une étape de course masculine, d'investir également un franc dans une compétition ou une étape de course féminine?

Enfin, nous étions enchantés, lors du dernier message traité sur la cour de l'école de la Vignettaz, de voir que le Conseil communal désire dans le futur appliquer la norme SNBS à tous ses projets et nous nous réjouissons de les voir apparaître dans les divers investissements à venir.

Le groupe des Vert·e·s remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget et qui ont répondu à nos nombreuses questions lors de l'examen de ce dernier.

En dehors des quelques questions et propositions de report que mes collègues présenteront dans l'examen de détail, le groupe va soutenir le budget 2024 de la Ville de Fribourg.

Rugo Claudio (PA). J'entends une musique un peu pessimiste, des relents d'Ennio Morricone si j'entends la droite, et puis je pense à un film "Y a-t-il un pilote dans l'avion". C'est un peu mon introduction.

CDI et CDD, c'est vrai que l'on parle de ce thème depuis dix ans, mais c'est le Parti des Artistes qui a mis le point dessus l'année passée. C'est la première fois que l'on entend parler de CDI et de CDD de manière autant spécifiée et je remercie Mme S. Plumettaz, qui doit probablement être d'origine Italienne d'après le nom, et qui ne correspond pas aux profils types engagés par la Ville, qui sont en général masculins, en général suisses, etc. C'est pour cela que l'année passée, j'avais parlé de CDI et de CDD et j'aimerais qu'elle nous fasse un tableau dans ses EPT. J'aimerais qu'elle nous dise, pour l'année prochaine, combien de CDI et de CDD on a à la Ville. Est-ce que ces 600 et quelques correspondent à tous les employés? Apparemment pas. En tout cas, les 20 employés des P'tits artistes, sauf si nous en décidons autrement en janvier, ne font pas partie des employés de la Ville. CDI et CDD, au niveau de la parité, combien avons-nous de femmes et d'hommes dans le personnel? Cela sera précisé l'année prochaine. Combien d'étranger·ère·s avons-nous au sein de la Ville? Toutes ces questions peuvent être cumulatives. Si la femme est étrangère et en CDD, il faudra que Mme S. Plumettaz nous le précise.

Cette fois, j'ai lu presque l'entier de tous les chiffres du budget, ce qui est rare donc je le précise. On peut dire que ce budget me fait penser à un accord mineur. Un peu de pédagogie: l'accord mineur c'est "do - mi bémol – sol". Si on creuse un petit peu plus ce budget, à entendre la droite en tout cas, on pourrait presque penser que c'est un accord diminué "do - mi bémol - sol bémol". Pour les comptes, lorsque l'on arrivera en avril, l'accord sera majeur "mi – sol" et sera probablement lydien. Toutes ces spécifications parce que notre vice-président joue un peu de guitare, comme d'autres parmi vous. C'est pour cela que je fais un parallèle entre la musique, l'harmonie et les budgets. C'est ce qui fait toute la richesse de la musique et ce qui fait toute la richesse du budget aussi.

Lorsque vous vous plaignez, M. D. Krienbühl, Mme I. Sob et M. P. Wicht, de l'augmentation des EPT, je vous rappelle que c'est vous qui avez voté la propre augmentation des cinq conseillers communaux. Il n'y en a que deux qui en bénéficient. Ce sont les deux nouveaux qui ont le moins d'expérience et qui gagnent le plus. Ils gagnent CHF 240'000.- par année, augmentés de 20% et pas de 3%. C'est vous qui avez dit oui, l'entier du Conseil général, sauf le Parti des Artistes. Les jetons de présence ont été augmentés de 50%. C'est la majorité d'entre vous qui a accepté l'augmentation.

Des CHF 240'000.-, il y a 10%, donc CHF 24'000.-, qui sont reversés au parti des Vert-e-s. Merci pour l'altruisme, ça va dans le tiroir-caisse de chaque parti.

Comme économie, faire bouger la fontaine de ... dire on la met au milieu et, pour finir, non on ne peut pas la mettre au milieu et faire bouger de quelques mètres, et payer CHF 2 millions, là, il y a des économies qui auraient pu se faire et qui n'auraient pas dérangé la statue qui a été déplacée. Aujourd'hui, M. E. Moussa traînait par la Basse-Ville pour confirmer que l'on enlevait bien la pierre de cette fontaine.

Un autre sujet lié, c'est justement lorsque l'on verra les retraites. J'ai parlé des conseillers communaux, leur retraite a aussi été modifiée. Malheureusement, deux anciens conseillers communaux nous ont quittés cette année, et cela se reflète dans les comptes. D'un côté, ils ont baissé et de l'autre côté, ils ont augmenté. Ils ont augmenté plus parce qu'il y a deux nouvelles retraitées depuis la dernière législature, Mmes A. de Weck et A. Burgener Woeffray, qui méritent amplement leur retraite jusqu'à la fin de leur vie. Et justement, je vais terminer là-dessus, on a entendu, lorsque l'on discutait de la caisse de retraite, des employés de la Ville, pleurer que l'on n'avait pas d'argent, que l'on n'aurait pas d'argent. La Ville a fait un petit effort, elle a trouvé CHF 4 millions quelque part, mais ce sont CHF 100 millions qu'ils avaient dans la poche, on le voit après cinq ans, ce sont les paroles de M. le syndic qui pleurnichait qu'il ne pouvait pas. Là, cela me fait plus penser au "Vol au-dessus d'un nid de coucou" avec Jack Nicholson.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Sans grande surprise, et comme Mme I. Sob l'a elle-même souligné, la droite de ce conseil s'oppose frontalement -et, pourrait-on dire, par pure idéologie- à une politique qui a le mérite d'être ancrée dans une vision d'avenir.

L'inconséquence et l'irresponsabilité de cette proposition portée par les partis de droite est proportionnelle au nombre de figures de styles et images avancées par les représentant-e-s de ces groupes politiques. Mais bien plus, cette proposition de renvoi est triplement incohérente.

1. Comme le confirme l'analyse du plan financier, la situation financière recommande une grande prudence en matière de modulation à la baisse des recettes fiscales. Or, les demandes systématiques de baisses d'impôts semblent être le seul projet politique de la droite dans cette ville. Est-ce que les partis bourgeois appellent cela faire preuve de responsabilité à l'égard des générations futures?
2. Les partis conservateurs ne cessent de se lamenter sur le manque d'ambition et de courage politique du Conseil communal. Pourtant, avec ce budget 2024, le Conseil communal est sur la bonne voie pour rattraper le déficit de vision d'avenir qui lui a été légué par les majorités des précédentes décennies.

Comment comprendre alors la frilosité de nos collègues du Centre, du PLR, de l'UDC et du PVL? Est-ce purement électoraliste ou faut-il en conclure qu'ils et elles sont opposé-e-s à des mesures favorables à une ville plus juste, plus solidaire et plus durable? Plutôt que de répondre à cette question, je préfère vous en laisser juges.

3. Par une pirouette rhétorique douteuse, on nous avance que la majorité de gauche élaborerait sa politique sur le dos des générations futures. Une accusation grave, qui inquiète sur la qualité du débat d'idée.

Pour rappel, la dette de vision politique nous a été léguée par un conservatisme trop longtemps majoritaire dans cette ville. Au contraire, le budget 2024 reflète la tentative de rattraper progressivement ce lourd déficit d'action politique.

Dans l'ensemble, la Ville prévoit un budget et la réalisation d'investissements qui sont autant d'actifs en faveur d'une ville où il fait bon vivre, oui, pour les générations présentes et futures.

C'est justement parce que ces défis colossaux qui nous attendent sont enfin pris en compte que les exercices des années à venir s'annoncent effectivement délicats.

Nous sommes aux portes de 2024 et les enjeux pour trouver des solutions aux problématiques de justice sociale et environnementale sont cruciaux et urgents.

Construire l'avenir nécessite des investissements. Et que cela vous plaise ou non, c'est un patrimoine, du personnel, des moyens, en somme c'est un système pour affronter les défis qui se dessinent à l'horizon.

Sachez que les Vert·e·s continueront à s'engager activement pour rendre ce monde possible, partout et à chaque fois que cela sera possible. Ici, nous nous opposons fermement à cette demande de renvoi.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je remercie les groupes et les intervenants pour leurs prises de position sur ce budget 2024. Trois groupes demandent le renvoi. Il appartiendra évidemment au Conseil général d'examiner toutes les considérations politiques qui ont été exprimées.

Je préciserai certaines notions et quelques éléments d'analyse du Conseil communal.

Tout d'abord, attention lorsque l'on parle des amortissements. Il n'y a pas eu de rattrapages sur les amortissements mais on a changé de méthode en activant les investissements dès leur mise en service. On a certains projets, comme par exemple la DOSF, qui sont en service depuis quatre ans déjà. On n'a pas cumulé les quatre ans d'investissements dans le budget de cette année mais on a bien commencé maintenant alors que le projet n'est pas encore terminé. Il n'y a donc pas de rattrapages, ça sera seulement amorti sur une période plus longue.

Deuxième chose. Attention, certains bâtiments sportifs ont été transférés chez Urbanisme et architecture (UA) mais pas tous. On a un exercice qui nous attend encore en 2024.

Ensuite, on dit que le plan financier est hors la loi parce qu'il atteint les 200%. Attention, on est dans l'obligation de faire un correctif si on atteint les 200%, pas si on planifie de les atteindre.

Maintenant, j'en viens à quelques considérations analytiques. Les frais de formation ont été mentionnés. Je prends cette exemple parce que le montant y relatif diminue, ce qui montre donc le travail très précis du Conseil communal sur la justesse de ces chiffres. Vous avez pu voir que plusieurs lignes, même de petits montants, ont été ajustés. Chaque ligne a été traitée cette année pour être au plus juste. On verra aux comptes 2024, donc en 2025, à quel point cette précision était justifiée.

Malheureusement pour cette position, on regrette en fait largement que les frais de formation ne puissent pas être tenus tels que planifiés mais on ne peut pas non plus maintenir ce chiffre de manière artificiellement haute. On espère une fois pouvoir réaliser les CHF 300'000.- que l'on a planifiés.

Concernant l'externalisation des postes, en effet, il y a eu plusieurs études qui ont été présentées au Conseil communal. On parlait notamment des ouvriers présentés par certains Services. Une étude a été présentée au Conseil communal relative aux coûts des prestations internalisées ou externalisées. Il s'avère que les coûts internalisés sont moins élevés, selon cette étude, et c'est ça que le Conseil communal a pris comme hypothèse pour planifier de cette manière. Par contre, évidemment, elles sont moins variables, les charges sont plus fixes puisque l'on peut se séparer des EPT dans un temps beaucoup plus long que de contrats externes.

Concernant le début de pérennisation des postes, cela fait plusieurs années que l'on examine chaque année les contrats de droit à durée déterminée pour voir s'il est justifié de les pérenniser. Cela fait plusieurs années qu'on le fait. Il y a un intervenant qui a dit que c'est la première fois, ce n'est pas le cas.

Quant au tableau demandé, évidemment le Conseil communal et non un Service en particulier décidera s'il convient de mettre plus d'informations dans son message.

Enfin, faire des choix, il a été dit que ce n'était pas le cas. Si ce budget qui vous est présenté ne montre pas les choix que fait le Conseil communal, c'est que soit il a été mal lu, soit il a été mal rédigé. En tout cas, je crois que le programme présenté par le Conseil communal est relativement clair.

La présidente. Je constate que nous sommes saisis d'une demande de renvoi du groupe libéral-radical, soutenue par le groupe Le Centre/PVL et le groupe UDC. M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Krienbühl David (PLR). Oui, je la maintiens.

Vote sur la demande de renvoi du budget de fonctionnement du groupe libéral-radical, soutenue par le groupe Le Centre/PVL et le groupe UDC.

Le Conseil général refuse, par 44 voix contre 27 et 0 abstention, la demande de renvoi.

Ont voté en faveur du renvoi: 27 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre le renvoi: 44 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry

2021-2026 – Procès-verbal n° 21a de la séance ordinaire du Conseil général
du 11 décembre 2023

(Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 0

Examen de détail

La présidente. L'entrée en matière étant acquise de plein droit et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du budget de fonctionnement de la Commune.

Les principes concernant le budget de fonctionnement sont décrits en page 2 du vade-mecum, chapitre 3.1. Je vous les rappelle:

- Un amendement demandant une augmentation ou une diminution de charge est possible. La totalité des amendements décidés doit respecter le principe d'équilibre des charges et des revenus. Conformément à l'article 20 alinéa 3 LFCo, un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. Le capital propre non affecté se trouve dans la rubrique 2990.000 (Résultat de l'exercice) des comptes communaux.
- Pour le dépôt des amendements, la forme écrite est obligatoire. Des formulaires sont mis à disposition par le secrétariat du Conseil général.
- Tout amendement peut en principe être déposé au plus tard durant la discussion de détail.
11 amendements sur le budget de fonctionnement nous ont été annoncés préalablement et je remercie les groupes d'avoir procédé ainsi. Lorsque vous annoncez votre amendement, merci d'indiquer d'abord la page, ensuite le n° de compte et le libellé.
- Il n'est pas possible de déposer un amendement pour introduire une dépense ou une rubrique nouvelle.

Je vous remercie de bien vouloir respecter ces points.

I. ADMINISTRATION GENERALE (pages 69 à 72)

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai pas de remarques particulières à faire. Je vous rends attentifs à un élément évoqué tout à l'heure dans le budget du marketing urbain, à savoir un montant de CHF 200'000.- prévu pour un projet pilote visant à financer les abonnements TPF des clients de l'hôtellerie de notre ville. Il y a également le montant de CHF 370'000.- prévu pour le projet Réseau des villes créatives de l'UNESCO, sur lequel nous avons communiqué amplement ces dernières semaines.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.3000.00	<u>Traitements membres d'autorité</u>
100.3060.00	<u>Pensions aux retraités</u>
112.3100.00	<u>Matériel de bureau</u>

Rugo Claudio (PA). Pour la rubrique 100.3000.00 "Traitements membres d'autorité", à la page 69, vous avez voté une augmentation. Je précise, plus de CHF 60'000.- d'augmentation chaque année qui sont ad libitum. Cela veut dire que ce montant ira tout le temps en augmentant, vu que le Conseil communal va se régénérer. En effet, nous aurons bientôt cinq nouveaux membres au Conseil communal. Cela voudra dire que ce sera une charge liée de CHF 200'000.-, qui sera là pour les 100 prochaines années.

Toujours à la même page, nous avons une baisse de CHF 965'000.- à CHF 918'000.- pour les pensions aux retraités. J'ai parlé de M. P.-A. Clément et de M. C. Schorderet, honneur à eux qui ont servi notre ville. Par contre, la question que je me pose est de savoir à combien se monte le chiffre des rentes de veuves et rentes d'enfants de conseillers communaux? Il existe ces rentes d'enfants et ces rentes de veuves, et j'aimerais savoir à combien elles se montent là dans ce budget de CHF 918'000.-. M. le syndic avait parlé de droits acquis. Les droits acquis ont été bafoués pour les employés, mais pas pour les conseillers communaux.

J'en viens à ma dernière remarque, qui concerne la rubrique 112.3100.00 "Matériel de bureau" pour CHF 10'000.-, à la page 71. C'est vrai, il y a une initiative communale qui est déposée, elle coûte CHF 0.-, il y a CHF 10'000.- pour cette année, on fait des votations, il n'y a pas eu de votations communales. L'année prochaine, on fait une votation qui coûte CHF 30'000.-, mais on n'arrive même pas à la prévoir. Est-ce que le Conseil communal prévoit de voter en 2025, 2026? Ça montre un peu que le Conseil communal a analysé chaque chiffre, mais qu'il s'est un peu endormi sur les chiffres, en tout cas pour cette initiative. Il y aura une autre fois où cela se passe un peu la même chose. Je trouve très grave. D'ailleurs, le fait de trainer les pieds autant longtemps alors que l'initiative a été déposée en août, cela fait preuve de grande imagination pour contourner la démocratie.

110.3131.10 Projets développement durable

Pochon Thierry (Vert-e:s). Je souhaite poser une question par rapport à la rubrique 110.3131.10 "Projets développement durable", à la page 70. Nous sommes heureux de constater une hausse du budget concernant cette rubrique. Néanmoins, ce budget, autant que ce Secteur, peut paraître quelque peu sous-dimensionné au regard de l'ampleur de la tâche à accomplir. Ce montant est, par exemple, moindre que la rubrique "Affranchissements", ce qui peut donner l'impression d'un engagement faible en matière de développement durable. Il y a certes une charte qui a été publiée, s'appuyant sur les 17 objectifs de l'ONU, il y a également quelques lignes à la page 11 du plan financier, mais tout cela reste flou et très général. Nous n'ignorons pas qu'une stratégie transversale est en cours d'élaboration. Cependant, nous craignons qu'elle reste à une échelle timide, voire alibi, et que ses effets soient sans impact profond pour le Fribourg de demain. M. le syndic, pouvez-vous nous rassurer? A quoi devons-nous nous attendre quant à cette stratégie? Sera-t-elle réellement décisive? Et surtout, puisque c'est de cela dont il s'agit, ce maigre budget est-il et sera-t-il bien suffisant?

110.3131.07 Marketing urbain

Collaud Gérald (CG-PCS). Je reviens sur le marketing urbain, rubrique 110.3131.07, à la page 70. Dans cette position budgétaire, il est prévu CHF 200'000.- pour des cartes "hôtel", qui devraient donc permettre aux hôtels de les offrir à leur clientèle. Pouvez-vous nous indiquer si les hôtels participent financièrement à cette offre?

100.3199.01 Dépenses non spécifiées

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL dépose un amendement pour la rubrique 100.3199.01 "Dépenses non spécifiées". Notre groupe vous propose de réduire de manière raisonnable cette rubrique en la passant de CHF 100'000.- à CHF 60'000.-, soit en la mettant au même niveau que le budget 2023. Nous observons que, d'après les comptes 2022, seulement CHF 11'640.10 ont été dépensés. Avec CHF 60'000.-, nous sommes convaincus que le Conseil communal aura suffisamment de moyens pour des dépenses non spécifiées, qui doivent par ailleurs rester limitées. De fait, dans le cas où un projet d'importance majeure devait se présenter et dépasser le montant proposé déjà assez conséquent, ou ne pas se justifier dans une autre rubrique du budget, l'exécutif aura toujours la possibilité de demander un crédit supplémentaire au législatif. De plus, avec un budget d'ores et déjà déficitaire, il nous semble important que le Conseil communal assume également ses responsabilités. Il est insensé d'augmenter des dépenses justement non spécifiées d'une part, et de réduire d'autre part les montants liés aux institutions à caractère social. Merci de votre soutien à une coupe mesurée, qui n'entravera nullement le fonctionnement ou les investissements à réaliser dans notre commune, mais qui tendra vers un budget de fonctionnement plus équilibré.

La présidente. Avant de clore la discussion, je vous rends attentifs au fait qu'après la clôture du débat, vous ne pourrez plus vous exprimer sur les amendements proposés. Demain, seuls le Conseil communal et la Commission financière donneront leurs avis et le dépositaire de l'amendement pourra dire s'il le maintient ou s'il le retire, avant d'ensuite passer au vote et de clôturer l'examen de détail. C'est donc maintenant que vous devez faire toutes vos remarques et observations sur l'amendement proposé par M. J.-T. Vacher, respectivement le groupe Le Centre/PVL.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission a eu l'occasion de statuer sur différents amendements déposés jusqu'à ce matin. Pour l'amendement proposé par le groupe Le Centre/PVL, qui concerne la rubrique 100.3199.01, notre Commission rappelle que cela est une autorisation de dépense et non pas une obligation. Si le libellé de cette ligne peut faire penser à des dépenses difficilement identifiables, il nous semble quand même important de laisser une marge de manœuvre à l'Administration générale pour des dépenses qui ont été qualifiées de fourre-tout. C'est par 5 voix contre, 3 pour et 1 abstention que nous avons préavisé défavorablement cet amendement.

Steiert Thierry, syndic. Je souhaite répondre à l'intervention de M. le conseiller général C. Rugo. Je précise que les conditions salariales des membres du Conseil communal sont connues et peuvent être aisément calculées en fonction de la grille salariale et du règlement régissant le statut des conseillers communaux. De plus, les rentes des veuf·ve·s et des ancien·ne·s conseiller·ère·s communaux·ales relèvent, dans leurs chiffres précis, bien sûr de la sphère privée. Elles n'ont pas à être commentées ici. Les bases réglementaires sont connues pour l'octroi de ces rentes.

En ce qui concerne la rubrique "Matériel de bureau" de CHF 10'000.-, j'ignore si ce montant sera suffisant pour financer une campagne, qui sera certainement intense en vue de la votation sur l'initiative communale qui nous attend prochainement. Le cas échéant, une rubrique sera utilisée et éventuellement dépassée pour financer l'organisation de cette votation communale.

En ce qui concerne l'intention de M. le conseiller général T. Pochon, je peux le rassurer. Le budget du Secteur du développement durable sera suffisant, en tout cas pour 2024, pour mettre sur les rails d'une part cette stratégie de développement durable mais également pour réaliser un certain nombre d'autres projets qui conduiront, on peut l'imaginer, à d'autres projets sur le développement durable les années suivantes. J'aimerais surtout préciser que le développement durable est aussi réalisé dans d'autres Secteurs. Toutes les dépenses liées au développement durable ne sont pas forcément visibles sur cette rubrique-là. On peut aussi imaginer que notamment au niveau de la cohésion sociale ou des rubriques budgétaires qui se situent dans les autres Secteurs, notamment aussi au Génie civil ou à Urbanisme et architecture ou ailleurs, elles sont aussi imputables dans un sens large au développement durable. De manière générale, on peut donc dire que la Ville de Fribourg prévoit des dépenses bien plus importantes au sens large dans le développement durable que ce que vous voyez sur cette rubrique.

Au sujet de la question de M. G. Collaud, à ma connaissance, sauf erreur, les hôtels ne participent pas financièrement à ce projet pilote. Cela reste à vérifier et je vous le confirmerai tout à l'heure.

La présidente. Je constate que nous sommes saisis d'un amendement. Nous l'avons enregistré et le traiterons demain, comme indiqué en page 5 du vade-mecum lettre a.

II. FINANCES (pages 73 à 75)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

259.3636.04 Actions d'entraide

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS propose un amendement à la rubrique 259.3636.04 "Actions d'entraide", à la page 75. Ce montant est actuellement de CHF 50'000.-. Nous suggérons de le porter à CHF 100'000.- Ce montant sert au Conseil communal à verser précisément des entraides à l'extérieur de la ville. Cela ne concerne donc pas les subventionnements à l'intérieur de la ville, cela concerne bien l'extérieur. Cela permet d'une part d'accorder jusqu'à présent une contribution de CHF 30'000.- à Fribourg-Solidaire (Fédération fribourgeoise des œuvres de développement) et à d'autres montants divers et variés. Il n'a pas été indexé depuis plusieurs années. Il serait bon de pouvoir laisser au Conseil communal une possibilité d'agir de manière un peu plus forte en cas de demandes d'entraide précisément. Cette année, quelques milliers de francs ont été accordés à la Ville de la Chaux-de-Fonds après les intempéries qui ont causé beaucoup de dégâts. C'était un montant presque symbolique. En portant ce chiffre à CHF 100'000.-, cela laissera au Conseil communal une possibilité d'agir de manière plus efficace lorsque des demandes d'aide peuvent arriver. Vous vous rendez évidemment tous compte que ces demandes se multiplient avec les catastrophes, les guerres et avec toutes sortes de situations de ce genre.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission a entendu les arguments de M. M. Page et de son parti et préavis favorablement, par 7 voix contre 2 et 0 abstention, cette augmentation de CHF 50'000.-

Dietrich Laurent, directeur des Finances. À titre d'information, entre 2016 et 2024, la rubrique "Actions d'entraide" est passée de CHF 20'000.- à CHF 50'000.-. Il y a donc eu une augmentation de CHF 30'000.-. À titre d'anecdote, le soutien à la Chaux-de-Fonds a été pris sur les dépenses non spécifiées.

La présidente. Merci M. le directeur des Finances pour ces précisions. Nous sommes donc saisis d'un amendement. Nous l'avons enregistré et le vote aura lieu demain soir.

III. ENFANCE, ECOLES ET COHESION SOCIALE (pages 76 à 85)

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Je n'ai pas de commentaires spécifiques. Les objets au renforcement du Service que l'on a inscrits au budget ont déjà été mentionnés par différent·e·s acteur·rice·s.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

320.3130.21 Transport des élèves

Krienbühl David (PLR). A la rubrique 320.3130.21 "Transport des élèves", le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charge de CHF 1'024'425.-, afin de supprimer cette dépense qui nous paraît tout à fait et encore saugrenue, au vu des faibles distances que les élèves ont à parcourir pour aller à l'école.

Je profite d'avoir la parole pour demander au Conseil communal d'aller aller discuter avec Frimobil à ce sujet une fois pour toute. Oui, cette année on a aussi augmenté le capital, on a aussi fait notre part du devoir d'augmenter le capital des TPF de CHF 12 millions. On a deux membres, ici présents, qui siègent au Conseil d'administration des TPF. Frimobil, c'est quatre sociétés: TPF, BLS, CFF et CarPostal. Je pense maintenant qu'il faut vraiment aller discuter pour essayer de négocier, en tout cas voir ce qu'il est possible de faire à propos de cette proposition. Dans l'optique, dans la philosophie, dans le fond, le groupe libéral-radical pense toujours que cette dépense est totalement saugrenue et c'est pour cette raison que l'on vous propose cet amendement, mais j'encourage le Conseil communal, vraiment, à aller négocier avec Frimobil.

351.3636.00 Subventions versées à des institutions privées

Collaud Gérald (CG-PCS). Notre groupe dépose un amendement à la rubrique 351.3636.00 "Subventions versées à des institutions privées", à la page 85. Ce dernier rejoint un amendement que nous déposons aussi concernant les institutions à caractère social, qui sera traité par la suite.

Comme vous pouvez l'imaginer, les institutions à caractère social ont de plus en plus de peine à tourner. Si je prends l'exemple de Banc Public, vous devez savoir que le nombre de personnes initialement prévues était de 30 par jour. Actuellement, Banc Public accueille plus de 100 personnes pour les repas, sans compter celles et ceux qui cherchent simplement le chaud.

Nous proposons ainsi d'augmenter de CHF 10'000.- cette rubrique, qui traite en particulier de l'Association espacefemmes et de la Maison de la Petite Enfance. Il est de notre devoir d'augmenter ces subventions pour ces associations. En parallèle, comme je l'ai déjà dit, un autre amendement a été déposé pour augmenter d'autres associations comme Banc Public ou le Tremplin.

Crèches

Wicht Pascal (UDC). Je n'ai non pas un amendement, mais simplement un commentaire. À titre personnel, je tiens à relever, avec regret, l'absence d'augmentation des montants dévolus aux crèches. Il y a des augmentations pour les accueils extrascolaires, mais les crèches en elles-mêmes n'augmentent pas. Il y a un manque qui est tout à fait réel et qui est constaté par la population de la ville depuis des années. J'ai l'impression que sur ce plan-là, il n'y a absolument rien qui bouge, ce qui est tout à fait regrettable.

La Tuile

Rugo Claudio (PA). J'ai une remarque concernant la Tuile et je rebondis aussi sur le postulat de M. F. Miche sur la pauvreté à Fribourg. Quelle a été ma surprise, à 05.00 heures le matin, de rencontrer quelqu'un dormir dehors devant la Tuile. Le premier jour j'ai eu peur. Le deuxième jour, il était toujours là. Par la suite, il m'a informé qu'il n'était pas résident et n'avait pas de permis C ou la nationalité suisse. Un non-résident ne peut dormir que dix jours à la Tuile, après c'est dehors. Le résident ou le Suisse, lui, peut dormir 90 jours. Je trouve cette discrimination fausse, illusoire et en dehors des règles humaines. J'aurais pu déposer un amendement pour le faire, comme j'aurais pu aussi faire les deux prochaines remarques sous forme d'amendements. Je sais que je ne suis pas beaucoup soutenu, je vous économise donc les amendements et j'espère qu'il y aura retour sur investissement en janvier.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Pour la rubrique 320.3130.21, notre Commission préavis négativement cet amendement avec 6 voix contre, 2 pour et 1 abstention. Néanmoins notre Commission, à l'unanimité des 9 personnes présentes ce soir, encourage vivement le Conseil communal à renégocier le montant total dédié aux abonnements des écolier·ère·s avec les TPF.

Pour la rubrique 351.3636.00, comme il a été dit, ces institutions doivent faire face à des augmentations de frais. Elles fournissent des prestations vraiment importantes à la population. Plusieurs associations ont tiré la sonnette d'alarme. L'amendement propose une augmentation très mesurée. C'est par 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention que notre Commission préavis positivement cet amendement.

La présidente. Je répète pour la deuxième et dernière fois que c'est maintenant que vous devez faire toutes vos remarques concernant ce chapitre III et les amendements proposés. Demain, seuls le Conseil communal et la Commission financière donneront leurs avis avant le vote.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Merci pour vos commentaires dans ce débat.

Par rapport à l'amendement de D. Krienbühl, sans prendre position, je peux juste vous dire qu'il y a un règlement en cours qui nous oblige à financer les abonnements des élèves en ville de Fribourg, aussi pour les écoles primaires.

En ce qui concerne le commentaire de M. P. Wicht, j'en prends bonne note. Vous savez que les crèches sont des structures indépendantes et privées que la Ville subventionne. La Ville, aujourd'hui, n'a pas la compétence de créer des places supplémentaires.

Pour M. C. Rugo, je crois que c'est plutôt le Service de l'aide sociale qui devrait traiter cette question de pauvreté. Je peux déjà vous dire que pour la Tuile, c'est le Canton qui leur donne le mandat, et non la Ville. Dans le budget du Service de l'aide sociale, vous voyez évidemment que des mesures sont prévues pour cette situation de pauvreté.

La présidente. Je constate donc que nous sommes saisis de deux amendements. Nous les avons enregistrés et les traiterons demain soir.

Page Maurice (CG-PCS). 21.00 heures viennent de sonner, vous nous avez promis une pause. (Rires).

La présidente. Si la pause est demandée, je ne peux pas la refuser, nous faisons donc 15 minutes de pause.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.01 à 21.20 heures.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE (pages 86 à 90)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

30 km/h en ville de Fribourg

Rugo Claudio (PA). L'année passée, nous avons voté un crédit de CHF 700'000.- pour la limitation à 30 km/h. Je me suis senti floué parce que j'ai pensé de bonne foi que ces panneaux 30 km/h allaient être installés dans des quartiers résidentiels, etc., mais c'était clair que le projet comprenait la route du Jura ... Alors, route de Morat, oui, c'est vrai plusieurs personnes m'avaient demandé par le passé d'intervenir, mais route du Jura, boulevard de Pérolles, vous auriez pu le signifier lorsque l'on votait. Là, c'est un peu la même chose. C'est presque du dol que fait là le Conseil communal. Il ne précise pas, il fait passer ses budgets à gauche, à droite, on ne voit rien là. Le Canton et la Confédération disent non au 30 km/h. La population s'exprime et dit aussi non, à part M. H. Bourrier et ses chevaux qui pourront bientôt dépasser les automobilistes mais qui ne pourront malheureusement pas aller au galop à Fribourg. Je serais tenté de rejoindre le camp pas adventiste mais de droite pour le rejet du budget simplement pour cela, mais je suis aussi pour aller de l'avant, c'est pourquoi je ne vais pas le

faire. Je vais quand même dire oui pour discuter des thèmes. C'est un peu une politique du fait accompli. Est-ce que l'un d'entre vous peut me préciser dans quel budget on trouve tous ces nouveaux panneaux qui seront mis l'année prochaine? C'est vous-même qui l'avez dit, "on va faire le 30 km/h, on va faire des études pour savoir si c'est bien ou pas, et après on prendra des décisions". Alors, vous n'avez pas fini de poser les panneaux que vous avez déjà dit que vous vouliez continuer. Cela ne passe pas.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Quelques petites clarifications. Dans l'introduction du 30 km/h, nous sommes liés au respect des valeurs limites de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Le projet a subi et suivi toutes les phases, notamment en lien d'abord avec des décisions du Conseil communal, ensuite des examens auprès des autorités cantonales concernées. Il est ensuite revenu au Conseil communal et est reparti aux autorités cantonales, qui l'ont publié dans la Feuille officielle avec la liste précise de tous les axes. Toutes les personnes ou tous les propriétaires d'immeuble qui habitaient sur l'un des 26 axes qui allaient être limités à 30 km/h et une de 17 zones 30 auraient pu s'y opposer. Il n'y a eu qu'un opposant, qui a perdu en première instance et qui n'a pas recouru en seconde instance. Cela a été fait de manière totalement transparente. Le crédit cherché en investissement servait à la mise en place d'une procédure, qui avait été faite en suivant toutes les règles.

J'ajoute qu'au niveau de la Confédération, c'est bien la jurisprudence du Tribunal fédéral qui, par deux fois, a signifié qu'avant de prendre des mesures de type fenêtres anti-bruit, etc., il fallait utiliser toutes les mesures à la source pour respecter les valeurs limites de bruit. Il a dit que la limitation de vitesse, et encore pas plus tard qu'en 2023, dans un jugement qui a fait jurisprudence à Bâle était une mesure à la source et qu'elle se justifiait également sur des axes à orientation trafic. Je crois donc que le Conseil communal respecte l'entier de la législation et de la jurisprudence en la matière.

Pas d'autres observations. Adopté.

V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (pages 91 à 103)

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je n'ai pas de remarques spécifiques, si ce n'est de remercier les membres de la Commission financière, en particulier les membres du sous-groupe, ainsi que les membres de la Commission de l'édilité, pour les examens tant du budget de fonctionnement que du budget des investissements.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

532.3101.20 Produits chimiques - autres

Gex Jean-Noël (PLR). J'ai une question pour la rubrique 532.3101.20 "Produits chimiques – autres", à la page 99.

Dans les comptes 2022, les charges sont de CHF 6'131.-; dans le budget 2023, on parle de charges de CHF 9'080.-; dans le budget 2024, on nous présente des charges pour CHF 209'000.-. A la page 27, la justification de l'augmentation est: "*Adaptation des prix selon la prise en considération du renchérissement à mettre en relation avec la situation conjoncturelle.*"

Soyons sérieux. Que se cache-t-il derrière ces coûts? Les deux autres rubriques pour les produits chimiques 532.3101.05 et 532.3101.22 ne suivent pas la même tendance, heureusement, quoique la rubrique 532.3101.05 indique déjà une augmentation de CHF 53'000.- avec la même justification. En tant que chimiste, je ne peux pas accepter une justification telle que celle-ci. Sans explication plausible, je proposerai de baisser ce montant et de ramener la dépense à CHF 10'000.-

560.3511.01 Attribution au fonds de transition énergétique

Woeffray Laurent (PS). L'amendement du groupe socialiste demande une augmentation à hauteur de CHF 200'000.- du montant prévu à la rubrique 560.3511.01 "Attribution au fonds de transition énergétique", à la page 102 du budget, ce qui correspondrait à un nouveau montant de CHF 300'000.-.

Pourquoi?

- Comme l'a communiqué le Conseil communal lors des séances d'information fin novembre, le programme "Particip" n'est pas le seul à avoir du succès, mais également le programme de subvention de la Ville, qui a pu être étoffé en septembre 2023. Ce succès montre que ces incitations financières encouragent les habitant-e-s de la ville à s'engager en faveur de la transition énergétique.

Cela pourrait continuer à s'accroître, car en séance du 15 février 2023, le Conseil général a transmis un postulat demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élargir les subventions en faveur de la transition énergétique. La réponse du Conseil communal devrait nous parvenir début 2024 et, s'il donne suite au postulat, augmenter le besoin financier.

Le fonds en faveur de la transition énergétique risque de devenir victime de son propre succès et de devoir débloquer beaucoup d'argent en peu de temps. C'est une nouvelle plus que réjouissante, car la nécessité d'accélérer est là. Plus vite on avance dans la transition énergétique, mieux c'est.

Cependant, avec une attribution au fonds à hauteur de CHF 100'000.-, comme cela est prévu dans le budget, le risque de manque de moyens financiers est trop grand à nos yeux. Afin d'éviter que des subventions doivent être repoussées à l'année d'après par manque de moyens, il nous semble opportun d'augmenter l'attribution prévue.

Evidemment, il est difficile d'anticiper les subventions qui pourront effectivement être versées. Toutefois, si ce montant ne devait pas être utilisé l'année prochaine, il restera dans le fonds et permettra de lisser les montants que l'on y versera dans le futur.

Vous l'aurez compris, évitons le risque de devoir repousser ou refuser des subventions par manque de moyens. Dans le meilleur des cas où l'argent prévu serait suffisant pour couvrir les besoins de l'année prochaine, évitons de vider le fonds pour le remplir d'une nouvelle fois.

Il vaut mieux verser chaque année CHF 300'000.- dans le fonds que de verser une année CHF 600'000.- et celle d'après, par exemple, CHF 100'000.-, comme on nous le propose cette fois.

Je vous remercie pour votre soutien parlé à cet amendement.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Notre groupe refusera cet amendement, bien que la cause de la transition énergétique nous tienne à cœur et que la bonne gestion des ressources soit un enjeu majeur pour le groupe Le Centre/PVL, pas seulement pour l'environnement, mais aussi pour les finances publiques. Ce montant avait déjà fait l'objet d'un amendement l'année passée en dotant ce fonds de CHF 400'000.- supplémentaires pour un total de CHF 600'000.-. Rien ne sert de doubler chaque année les dotations à un fonds, sans compter la pénurie de main d'œuvre et de matériaux dans ce domaine.

Nous souhaiterions donc savoir, aujourd'hui, à combien se monte le fonds de transition énergétique. Nous observons de plus que les comptes 2022 se clôturent avec CHF 113'732.- (sic.) sur ce fonds. Pour des fonds, cela ne sert à rien au risque de toucher le fond, même si cela est fait avec bon fond.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Concernant l'amendement proposé par le groupe socialiste pour le fonds de transition énergétique, le groupe Vert-e-s le soutiendra. Il estime que chaque franc aujourd'hui versé dans ce fonds, c'est un franc pour lequel on ne devra pas se battre demain. Cela étant, il tend vraiment à souligner qu'il ne suffit pas de verser de l'argent dans un fonds pour que la Ville réussisse sa transition énergétique. C'est aussi une question d'action concrète. La Ville doit regarder attentivement sa politique d'investissements et le fonctionnement de son administration.

Rugo Claudio (PA). Je prends la parole pour répondre et débattre, on est là pour ça. M. Jordan m'avait dit que les Fribourgeois ne fuyaient pas Fribourg et M. Collaud opte pour une administration stable, durable et verte. J'ai l'impression que dans vos rangs, vos conseiller-ère-s généraux-ales sont en train de fuir parce que, si je calcule bien, on arrive à plus de la moitié des membres du Conseil général élu-e-s chez les Vert-e-s qui ne sont plus là. Concentrez-vous donc sur votre parti et l'administration communale en fera de même.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Concernant la rubrique 532.3101.20 "Produits chimiques - autres", les éléments de réponse qui nous ont été donnés en séance de Commission financière, nous ont convaincus. C'est par 6 voix contre 1 et 2 abstentions que nous préavisons défavorablement cet amendement.

Concernant la rubrique 560.3511.01 "Attribution au fonds de transition énergétique", il nous semble que c'est important d'investir maintenant, qu'un signal fort doit être donné. Avec ces remarques-là, 5 personnes se sont prononcées pour cet amendement, 2 contre et 2 se sont abstenues.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. M. le conseiller général J.-N. Gex, effectivement le Conseil communal est très sérieux. Comme vous le savez, à la rubrique 532, on est dans le traitement et l'évacuation des eaux. Lorsque vous avez examiné et adopté le nouveau règlement, le Conseil communal vous a présenté toute la mécanique de financement, à savoir que tout ce qui est le financement au sein de l'évacuation des eaux se finance dans un silo et à l'intérieur. Pour votre question par rapport à la rubrique 532.3101.20, il faut en fait la lire en parallèle avec la rubrique 532.4240.00 "Prestations de services à des tiers", à la page 100. Effectivement, dans le message du budget qui est à disposition du Conseil général, vous ne trouvez pas ce détail. Par contre, dans la version dont dispose la Commission financière, vous trouvez le détail de cette rubrique. Pour la rubrique 532.3101.20 "Produits chimiques – autres", le saut qui est fait est en lien avec CHF 200'000.- en raison de Cremo. Vous retrouvez exactement le même montant dans la rubrique 532.4240.00 "Prestations de services à des tiers", car l'entier des prestations effectuées par SINEF et la Ville en faveur du traitement des eaux provenant de Cremo est refacturé à 100% à Cremo. Vous retrouvez ce montant-là, même la spécification dans le libellé, dans la version dont dispose la Commission financière. La prestation à Cremo, y compris produits chimiques, s'élève à CHF 230'000.- C'est un revenu. C'est donc une opération neutre pour les finances de la Ville. J'espère que ces explications ont suffi à vous convaincre.

Concernant l'amendement portant sur la rubrique 560.3511.01, l'état du fonds au 5 décembre 2023, qui est la dernière date dont je dispose, se comporte de la manière suivante: il y a des montants promis, donc des subventions accordées mais pas encore versées qui se montent à CHF 149'364.-. Il y a actuellement des demandes en traitement pour CHF 18'457.- Ce qui fait qu'au 5 décembre 2023, le montant non affecté du fonds s'élève à CHF 567'598.-.

Je me permets encore de relever un élément. Vous avez vu, on a lancé le 18 septembre dernier le deuxième programme de subventions de la Ville. Une soirée d'information a été organisée en faveur de la population de la Ville de Fribourg le 28 novembre dernier en collaboration avec l'Etat de Fribourg pour expliquer les différences entre les subventions du Canton et celles que la Ville offre. En effet, de temps en temps elles sont complémentaires et de temps en temps elles s'excluent. Cette soirée d'information a rencontré un très grand succès, on a dû refuser des inscriptions. La salle Rossier était pleine avec 100 personnes, on n'a pas pu en accepter plus. 80 personnes figuraient sur une liste d'attente. Vous comprendrez donc que l'on va certainement répéter l'exercice en 2024. En tout cas, cela nous indique que la demande d'informations est croissante par rapport à ce deuxième programme lancé en septembre. Il y a notamment deux subventions qui connaissent un grand succès. Sur toutes les demandes entrées concernant ce deuxième programme, 46% concernent la subvention pour l'achat d'un vélo électrique classique, rallongé ou cargo, et 37% concernent des prestations d'optimisation des systèmes de chauffage des bâtiments, d'habitats collectifs réalisées par des prestataires agréés par la Ville. Là, c'est donc une demande où les personnes passent chez vous, dans votre propriété, pour faire déjà un constat de l'état et vous donner des conseils à ce niveau-là. On voit donc que ces deux éléments de subventions fonctionnent très fortement et on espère évidemment que les autres vont aussi encore connaître le même succès.

La présidente. Je constate donc que nous sommes saisis de deux amendements. Nous les avons enregistrés et les traiterons demain soir.

Gex Jean-Noël (PLR). Je peux retirer mon amendement maintenant? J'attendais que l'on me demande si je suis satisfait avec la réponse pour annoncer le maintien ou non de l'amendement.

La présidente. Comme je l'ai expliqué au début, nous allons poser cette question demain, après la prise de position du Conseil communal et celle de la Commission financière. Cela a été prévu dans le vade-mecum, mais je fais volontiers une exception et prends note du retrait de votre amendement.

Gex Jean-Noël (PLR). Je souhaite surtout apporter un commentaire sur le manque de sérieux. Ce n'est pas le travail du Conseil communal qui n'est pas sérieux, c'est la justification dans le message qui n'est pas du tout adaptée. On m'aurait parlé de Crema, je n'aurais même pas posé la question. Là, c'est vraiment un manque d'information claire pour les conseillers généraux et je le regrette. Je vais retirer l'amendement.

La présidente. Nous avons pris note du retrait de cet amendement. Il en reste néanmoins un, qui est maintenu à ce stade et que nous allons traiter demain soir.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE (pages 104 à 111)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

619 Facility management
619.3010.00 Traitements

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical vous propose une réduction de charges de CHF 700'000.- pour la rubrique 619.3010.00 "Traitements", avec pour objectif d'externaliser au maximum le facility management, soit la conciergerie, comme cela peut se faire dans de nombreuses communes de ce canton. On a entendu que le Conseil communal a eu une étude. Je pense que plusieurs offres devraient être demandées. Ici, on a beaucoup d'entreprises dans ce canton qui font du facility management.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Est-ce que M. D. Krienbühl peut nous préciser combien cela coûterait d'externaliser le coût de facility management?

Krienbühl David (PLR). Je n'ai pas reçu l'étude du Conseil communal, je ne peux donc pas répondre avec précision à cette question. Cependant, c'est certainement un exemple à prendre puisque de nombreuses communes dans le canton en font l'usage.

Rugo Claudio (PA). Comme je n'ai pas eu le numéro de page de la rubrique, je n'ai pas tout à fait suivi, M. D. Krienbühl. C'est par ceci que l'on doit commencer, je le rappelle à tous les membres du Conseil général. Je m'oppose fermement à cet amendement, car c'est du ressort de la Commune d'avoir ses employés. Il ne faut pas seulement engager des architectes et des juristes mais toute la panoplie des métiers. Vous vous référez à des communes, mais c'est une erreur grossière. C'est vrai que le Parti des Artistes n'est pas à gauche de la gauche pour rien.

La présidente. Merci M. C. Rugo pour le rappel. Il faut effectivement citer le numéro de page d'abord. Il s'agissait de la page 108 pour la rubrique 619.3010.00.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission comprend le souci du groupe libéral-radical de vouloir limiter le montant des charges et des traitements. Cependant, elle s'est prononcée en grande majorité contre cet amendement, puisque 8 personnes se sont prononcées contre, 1 personne pour et aucune abstention. Il nous semble que c'est du personnel qui mérite de pouvoir bénéficier, dans le secteur du facility management, des bonnes conditions proposées à la Ville. Lorsque l'on sait que les conditions offertes dans certaines entreprises privées, qui emploient ce type de personnel, ne sont pas toujours très correctes avec ce personnel, avec des conditions d'instabilité au niveau des contrats, il nous semble que ce n'est pas là le bon endroit où "taper", grossièrement dit.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Vous souhaitez une diminution de CHF 700'000.- de la rubrique "Traitements". Je n'ai évidemment pas le détail, puisque ce sont les RH qui calculent exactement à quoi correspondent ces CHF 700'000.-. Je ne peux donc pas me prononcer, en tout cas aujourd'hui, sur la question de savoir si cette éventuelle diminution de CHF 700'000.- comporterait aussi une diminution des prestations effectuées ou pas. Concernant les 3.95 EPT de personnel de nettoyage, ce que je peux vous dire, c'est que le Conseil communal examine chaque demande d'EPT de manière sérieuse et méticuleuse, au 0.05 EPT près. Pour tous les postes de personnel de nettoyage, il y a effectivement une offre privée qui a été demandée. On a fait une comparaison entre l'offre du prestataire privé et le traitement du personnel auprès de la Ville qui, vous le savez, ne sont pas dans les classes les plus hautes mais plutôt les plus basses. En plus de ça, on a aussi intégré dans la comparaison les coûts d'entretien annuel du nettoyage parce qu'évidemment si le personnel de la Ville fait le nettoyage, il y a aussi du matériel à acquérir qui est aussi à charge de la Commune. On a donc également tenu compte de cet élément-là ainsi que l'acquisition du matériel autre que du nettoyage. Il ne faut pas oublier que les 3.95 EPT que le Conseil communal demande ce soir au Conseil général sont tous destinés à des prestations qui sont demandées, notamment pour L'Atelier ou BATPOL, dont les locaux doivent bien être nettoyés. C'est donc du travail qu'il faut faire, ce n'est pas du travail superflu.

D'un point de vue financier, il n'est pas favorable à la Ville d'externaliser ces prestations, je peux vous transmettre un extrait du tableau si vous le souhaitez. Cela va d'une légère amélioration de CHF 195.80 jusqu'à CHF 50'000.- en fonction de quel poste on parle. C'est un examen qui a été fait et on arrive à cette situation.

Actuellement, tant le Service des RH que le Service d'urbanisme et architecture examinent la situation générale du personnel de nettoyage en ville de Fribourg. Des travaux sont en cours. L'élément que l'on a, c'est que le personnel de nettoyage de la Ville fait son travail sans qu'un rendement financier soit demandé, si j'ose le dire comme ça. Tandis que n'importe quelle entreprise privée va calculer dans le prix qu'elle va soumettre à la Ville évidemment aussi la marge économique qu'elle entend obtenir de cette prestation. De toute manière on arrivera, a priori, toujours dans cette situation.

La présidente. Je constate donc que nous sommes saisis d'un amendement. Nous l'avons enregistré et le traiterons demain soir.

VII. INFORMATIQUE (pages 112 et 113)

Pas d'observations. Adopté.

VIII. CULTURE (pages 114 à 116)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

- 820.3636.16 Projets stratégiques Région
820.3636.18 Projets stratégiques Ville de Fribourg

Rugo Claudio (PA). Je vais me raviser et réduire le nombre d'amendements prévus à deux pour pouvoir en débattre. Le premier concerne la rubrique 820.3636.16 "Projets stratégiques Région", à la page 115. J'aimerais soustraire CHF 2'000.- du montant pour arriver à CHF 1'433'000.-. C'est assez rare qu'un artiste demande une baisse du budget culturel. Il y aura le deuxième amendement qui va suivre du même acabit. Là, cela concerne l'initiative communale. J'avais fait un peu le bras cassé en allant récolter les signatures sur les terrasses. Partout j'étais très bien accueilli, sauf à l'Ancienne Gare sponsorisée par la Ville et à l'Equilibre. Tiens donc! J'avais promis de déposer un amendement, une amende d'ordre psychologique pour marquer le coup. En effet, ils ont refusé que j'aie récolter des signatures, ceci à plusieurs reprises, jusqu'au moment où ils ont appelé le patron et que je lui ai dit qu'il faisait partie de la société des cafetiers qui soutient cette initiative. Alors ils m'ont laissé quand même mais ils ont pour principe de ne pas autoriser la récolte de signatures, ce qui est anti-démocratique. Pour récolter des signatures, il faut presque casser des portes au Schoenberg parce qu'elles sont toutes fermées, il faut aller sur les terrasses mais c'est interdit. Cet amendement est plutôt symbolique, s'il ne passe pas, cela ne va pas changer ma vie.

Le deuxième amendement concerne le Parti des Artistes. On a déposé un projet, avec mon collègue. Nous sommes trois politiciens, dont une qui n'est pas là ce soir, à pratiquer la politique et la musique ou l'art. C'est la deuxième fois que l'on demande quelque chose en dix ans. Je vous signale que l'on a 58 et 62 ans. La prochaine fois, la demande sera faite à la Caisse de compensation du Canton de Fribourg au niveau de l'AVS. C'est la deuxième fois qu'on nous refuse, c'était l'appel à projet qui a été un peu improvisé parce qu'on l'a découvert en septembre. Il était tellement improvisé qu'aucun d'entre vous a suivi le lien pour aller voir quel artiste avait été retenu. 90 projets ont été déposés pour vingt artistes retenus. M. L. Dietrich nous a envoyé un lien et ce dernier ne renvoie pas au nom des artistes mais il renvoie à la demande. Je veux bien refaire une deuxième fois la demande mais cela montre bien l'intérêt que les politiciens ont pour le monde de l'art. Je vais reprendre les propos de mon collègue: la composition de sélection du comité qui a fait partie du ... parce qu'au début ce n'était pas du tout écrit, et la composition de l'organe qui a choisi ce comité. Mon projet était d'aller dans tous les endroits. Avant que je ne le présente, la Spirale a déjà dit non parce qu'elle ne peut pas faire de concerts. C'est un projet dadaïste, un amendement dadaïste.

La présidente. Merci M. C. Rugo, mais comme vous l'aviez expliqué au début, il faudrait nous indiquer le numéro de page et le numéro de rubrique, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Il s'agit de la rubrique 820.3636.18, à la page 115. Je demande CHF 1.- de moins pour arriver à CHF 329'999.-

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière ne s'est pas prononcée sur ces deux amendements, je n'ai donc pas de remarques.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Concernant le premier amendement, non content du fait que cela soit apparemment plutôt un motif personnel qui amène à poser cet amendement, je rappelle que l'Ancienne Gare et Equilibre sont financés respectivement l'un par l'Agglomération et l'autre par la Fondation Equilibre et Nuithonie. Nous n'avons donc pas d'emprise sur cette décision-là.

Et je ne fais pas de commentaires particuliers pour l'amendement portant sur la rubrique 820.3636.18 de moins CHF 1.-.

La présidente. Je constate donc que nous sommes saisis de deux amendements. Nous les avons enregistrés et les traiterons demain soir.

IX. SPORTS (pages 117 à 122)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

900.3131.00 Etudes et projets
921.3636.01 Manifestations et associations sportives locales

Vonlanthen Marc (PS). Avec mon collègue, M. S. Jordan, nous déposons, au nom du groupe socialiste, deux amendements dans le chapitre des Sports. Ces deux amendements visent à, si j'ose dire, réparer un peu, dans la mesure des compétences du Conseil général, le manque d'investissements en matière de sports. En effet, il y a uniquement un investissement à hauteur de CHF 150'000.- pour un fitness urbain et un autre investissement à hauteur de CHF 100'000.- pour une patinoire mobile.

Le premier amendement porte sur la rubrique 900.3131.00 "Etudes et projets", à la page 117. Nous proposons d'augmenter cette rubrique de CHF 10'000.- pour la porter à CHF 60'000.-. Nous avons déposé en décembre 2020, avec mes collègues M. S. Zurich et Mme M. Jordan, le postulat n° 178 qui visait à proposer de mettre plus largement à disposition les infrastructures sportives de la ville qui sont chauffées et entretenues pour la population, notamment pour les familles durant le weekend. Il nous avait été répondu dans la réponse du Conseil communal à cet amendement qu'un montant pourrait être ultérieurement mis au budget pour étudier cette question. Cela n'a jamais été fait. Nous proposons donc d'amender cette rubrique-là en ce sens et avec cet objectif-là.

Notre deuxième amendement concerne la rubrique 921.3636.01 "Manifestations et associations sportives locales", à la page 122. Nous proposons pour le montant de ce budget de CHF 105'000.- de l'augmenter de CHF 35'000.-. Vous avez vu que, comparé à 2022, il y a une diminution relativement importante de plus de la moitié. L'idée est de pouvoir offrir un soutien financier supplémentaire aux associations sportives, ceci dans le but de pouvoir augmenter l'accès aux sports, aux infrastructures sportives et aux associations sportives.

Nous vous remercions de bien vouloir soutenir ces deux amendements.

912.3144.00 Entretien des bâtiments et immeubles

912.3152.00 Entretien des équipements

Grady Véronique (PLR). À la page 118 du budget, il y a deux positions puisque la rubrique 912.3144.00 devient 912.3152.00. Avec notre amendement, le groupe libéral-radical propose le maintien des CHF 60'000.- au budget.

Les travaux d'agrandissement des vestiaires du Guintzet d'un budget de CHF 950'000.- vont commencer en 2024. Actuellement, les 26 équipes de football, de rugby et de football américain ne disposent que de 11 vestiaires, dont trois comportent seulement deux douches. Sans compter les équipes visiteuses venant de toute la Suisse. De nombreux sportif·ive·s sont pénalisé·e·s par la vétusté et la petitesse des vestiaires que ce soit au Guintzet ou ailleurs en ville, le problème étant généralisé dans le milieu footballistique. Quant aux joueuses de football, il faut savoir qu'elles ne bénéficient pas de local pour se changer et se doucher. Le groupe libéral-radical demande donc le maintien du budget de CHF 60'000.- relatif à l'entretien des équipements au lieu du montant de CHF 35'000.- prévu au budget 2024 afin de proposer des vestiaires mobiles hommes et femmes en suffisance durant la période des travaux (investissement en catégorie III), en sus du container existant pour le matériel et qui mériterait également d'être agrandi.

921.3636.05 Remontées mécaniques de la Berra

Collaud Gérald (CG-PCS). Ma question concerne la rubrique 921.3636.05 "Remontées mécaniques de la Berra", à la page 122. Pourquoi la Ville continue-t-elle de subventionner ces remontées mécaniques en particulier et pas d'autres dans le canton, comme Schwarzsee, Charmey ou Jaun? Il est vrai que les écoles de la ville peuvent y skier gratuitement, mais le prix de la subvention dépasse largement le prix de ces abonnements journaliers offerts en échange. Nous souhaitons que la Ville réfléchisse à cette problématique pour le prochain budget.

Gex Jean-Noël (PLR). Je voulais rebondir sur la proposition de Mme V. Grady en déclarant mes liens d'intérêts en tant que responsable du mouvement juniors du FC Central, qui utilise les infrastructures au stade de la Motta. Effectivement, nous avons fait une rénovation de la halle de la Motta, mais la partie supérieure. La partie inférieure est dans un état catastrophique. On nous avait promis depuis plusieurs années qu'il y avait un reste au budget. Finalement, il n'y avait plus rien au budget, mais on nous avait dit qu'on mettra au prochain budget. Je ne sais pas si c'est les bâtiments, si c'est les sports, mais je dirais qu'il y a une situation quand même assez catastrophique des infrastructures sportives qui vieillissent partout. Je soutiens donc fermement cette proposition.

915 Piscines
915.4470.00 Recettes locatives

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je voulais juste revenir sur la piscine du Levant. À la rubrique 915.4470.00 "Recettes locatives", on voit qu'il y a une diminution de plus de CHF 20'000.-. J'imagine que cette diminution est due à la fermeture de la buvette de la piscine. Cette buvette ne va malheureusement pas être refaite, comme j'ai pu le comprendre en Commission d'édilité. Je regrette sincèrement cet état de fait. On parle beaucoup de cohésion sociale. C'était vraiment une buvette de quartier, où il y avait une cohésion sociale, que l'on a tout simplement décidé de ne pas refaire. Le tenancier de la buvette a quitté ses fonctions cette année, à l'âge de 81 ans. J'imagine que l'on avait le temps de prévoir la réfection de cette buvette.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Concernant l'amendement de notre collègue M. M. Vonlanthen pour la rubrique 900.3131.00, notre Commission a préavisé, par 7 voix contre 1 et 1 abstention, avec un tout petit bémol. Une petite lumière rouge, comme ça, avec l'idée de bien faire attention à ne pas concurrencer les clubs et associations, et à laisser la liberté en premier à ces derniers, et ensuite la mise à disposition aux personnes plus élargies des différents quartiers.

Pour l'amendement à la rubrique 912.3152.00, notre Commission a préavisé encore plus favorablement, avec 8 voix pour et 1 seule abstention. Effectivement, je crois que tou-te-s étaient d'accord pour pouvoir mettre à disposition des vestiaires mobiles dignes de ce nom.

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Je ne me permettrai pas de commenter les propositions de modification des montants puisque le Conseil communal défend son budget. Néanmoins, j'aurais quelques considérations plus générales.

D'abord, je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées en faveur du soutien de la politique sportive du Conseil communal, qui vise à prioriser les sports populaires vecteurs de santé, d'intégration et de cohésion sociale.

J'aimerais dire que le Conseil communal est conscient de la problématique, notamment des vestiaires du Guintzet. Certes, on peut peut-être améliorer les choses mais on ne pourra pas construire de nouveaux vestiaires. On a entendu, ce soir, des groupes qui parlaient de prestations à la population, d'autres qui parlaient de surdotation en personnel. Tout simplement, pour pouvoir développer un programme de vestiaires sur un terrain en zone verte d'intérêt général au Guintzet, il ne faut pas seulement des ressources pour le sport. Le Conseil communal a besoin aussi de ressources dans d'autres directions, en fonction des priorisations et d'autres projets. Ce n'est pas un manque de volonté politique mais simplement un manque soit de personnes compétentes, soit de temps, qui font que, pour le moment, le Conseil communal n'a pas encore réussi à développer une extension qui permettra d'offrir tant aux personnes de tous les genres des vestiaires et des douches en suffisance sur ce site.

Pour ce qui est de la remarque en lien avec la subvention liée aux remontées mécaniques de la Berra, c'est au Conseil général d'en décider puisque c'est lui qui a la maîtrise des rubriques budgétaires.

Concernant la buvette de la piscine du Levant, le Conseil communal remercie le tenancier après autant de décennies de services. Néanmoins, le Conseil communal a décidé de ne pas refaire cette buvette qui, aujourd'hui, est un espace à disposition d'associations. Le Conseil communal a d'ailleurs voulu le rendre un peu plus gai par quelques petits aménagements esthétiques puisque, vous le savez, le Conseil communal travaille sur un projet de piscine sur le site des anciens abattoirs.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. J'ai été inattentive. Je voudrais encore dire deux mots sur l'amendement de la rubrique 921.3636.01 avec une demande d'augmentation de CHF 35'000.-. Cet amendement, comme il a été dit tout à l'heure, cherche à renforcer le sport populaire, le soutien aux associations sportives locales dont certaines sont en difficultés. Notre Commission le préavise favorablement par 6 voix contre 1 et 2 abstentions.

La présidente. Je constate que nous sommes saisis de trois amendements. Nous les avons enregistrés et les traiterons demain soir.

XI. AIDE SOCIALE (pages 123 et 124)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

1130.3636.20 Institutions à caractère social

Collaud Gérald (CG-PCS). Je me réfère à la rubrique 1130.3636.20 "Institutions à caractère social", à la page 124. Pour ne pas rallonger, je ne vais pas revenir sur l'argumentaire qui a déjà été fait concernant l'amendement sur les subventions versées à des institutions sociales privées. Notre amendement, ici, demande d'augmenter cette position budgétaire à CHF 200'000.-

1100.3980.00 Recapitalisation CPPVF - imputation interne

Rugo Claudio (PA). Ma question concerne la rubrique 1100.3980.00 "Recapitalisation CPPVF - Imputation interne", à la page 123. Quand cessera-t-on de voir ces imputations pour recapitalisation de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg? Cela fait des années que ça traîne, personne ne doit comprendre grand-chose, à part les anciens peut-être. C'est donc l'occasion de donner une petite explication et de nous donner une date butoir.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je réagis à la proposition de l'amendement à la rubrique 1130.3636.20. Les différentes institutions (Banc Public, Tremplin, etc.) comprises dans cette position ont besoin d'un petit peu de souffle. Les personnes qui y travaillent mériteraient de pouvoir aussi bénéficier d'une petite augmentation de salaire. Je crois que l'on est tou-te-s conscient-e-s que si ces institutions n'existaient pas, la Ville devrait prendre le relai et je pense que cela coûterait bien plus cher. Notre Commission préavise favorablement cet amendement, par 8 contre 0 et 1 abstention.

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai pas la réponse précise à la question de M. le conseiller général C. Rugo, mais je le renvoie tout simplement au message de l'époque où la recapitalisation a été votée au Conseil général. Dans ce message, vous trouverez les indications précises sur la durée des amortissements et des intérêts pour cet emprunt à l'employeur. De tête, c'est à la fin des années 2040 début des années 2050 que se terminera cette opération.

La présidente. Je constate donc que nous sommes saisis d'un amendement. Nous l'avons enregistré et le traiterons demain soir.

XII. CURATELLES D'ADULTES (page 125)

Pas d'observations. Adopté.

XIII. RESSOURCES HUMAINES (page 126)

Pas d'observations. Adopté.

XIV. SERVICE JURIDIQUE (page 127)

Pas d'observations. Adopté.

XV. AGGLOMERATION (page 128)

La présidente. Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'amendements possible sur ce chapitre, car il résulte d'une obligation envers un tiers, j'ouvre néanmoins la discussion.

Page Maurice (CG-PCS). Cette remarque a été exprimée déjà à la Commission financière. Je me permets de la répéter en plénum. La Commission financière souhaiterait avoir un petit rapport et pas seulement une page de chiffres sur les activités de l'Agglomération, notamment aussi sur la négociation et la place que la Ville a dans l'Agglomération et combien elle paye par rapport à l'Agglomération. Cela serait quand même assez utile de pouvoir avoir un développement un petit peu plus important que cette seule page de chiffres très secs.

Wicht Pascal (UDC). Là aussi, évidemment pas d'amendement, mais une préoccupation du groupe UDC par rapport à l'augmentation complètement incontrôlée et incontrôlable des charges de l'Agglomération. C'est quelque chose que l'on répète aussi depuis plusieurs années au moment d'examiner le budget. Chaque année les montants sont plus élevés. On voit notamment une augmentation assez massive des coûts liés à la mobilité, alors même que l'on ne constate pas une amélioration véritablement significative de la qualité de l'offre en mobilité à Fribourg. On se demande quand même pourquoi ces montants augmentent de manière aussi importante alors que la qualité ne s'améliore pas. C'est une chose à laquelle il faudra être très attentif et nous invitons nos représentants dans les organes de l'Agglomération et notamment les membres du comité de l'Agglomération, l'exécutif de l'Agglomération, d'être très attentifs à ça et de prendre des mesures

pour juguler cette hausse des coûts qui sont incompressibles pour les communes qui reçoivent la facture et n'ont pas d'autres solutions que de payer.

Rugo Claudio (PA). En 2012, le Conseil général avait voté un postulat de Mme M. Jordan. Cela a été repris, sans le savoir, par le Parti des Artistes dans la précédente législature. Cinq ans après, le postulat n'a toujours pas été transmis alors que le Conseil général l'avait accepté. Il s'agissait de rendre le prix du funiculaire à CHF 1.- le parcours, et pas à CHF 2.90 ou CHF 2.20 pour 123 mètres de trajet. Il faut simplement sortir le dossier et le transmettre à l'Agglomération, afin qu'ils puissent voter. C'est la volonté populaire.

Steiert Thierry, syndic. Pour répondre à M. M. Page, il est tout à fait compréhensible que, pour un membre de la Commission financière ou de votre noble plenum, il soit quelque peu frustrant de voir des montants pareils apparaître dans un budget avec une seule ligne et ne pas pouvoir voir ce qu'il y a derrière ces chiffres. Cela étant, entrer en matière sur votre demande de présenter un rapport serait contraire au contexte institutionnel que nous connaissons ici puisque l'Agglomération, comme vous le savez, est une institution qui est formée d'un parlement et d'un exécutif. Le parlement, c'est le Conseil d'agglomération. Les informations sont disponibles sur le site de l'Agglomération. Vous y trouverez notamment le message sur le budget 2024 de l'Agglomération. Toutes les questions que vous avez par rapport aux chiffres que vous voyez ici figurent dans ce message sur le budget 2024 de l'Agglomération. Si on devait entrer en matière sur la présentation de rapport sur les charges liées, alors cela constituerait un précédent qui conduirait finalement à vous présenter des rapports sur de nombreuses autres charges liées. Vous trouvez aussi sur le RSS une ligne ou deux et des montants très importants. Ceci s'explique par le contexte institutionnel. On ne peut donc pas entrer en matière sur votre demande. Par contre, la transparence est totale vu que tous les documents y relatifs sont disponibles et publics. Je rappelle aussi que les séances du Conseil d'agglomération sont publiques et je vous invite à y participer, elles sont fort intéressantes.

Ces séances permettent aussi, et là je rebondis sur l'intervention de M. P. Wicht, de mieux comprendre l'augmentation des coûts, notamment pour ce qui est des transports publics. Contrairement à ce que vous pensez, ces augmentations sont effectivement liées à des améliorations tangibles de la qualité et de la quantité de l'offre des transports publics dans notre agglomération et contribuent donc ainsi au transfert modal souhaité et préconisé notamment aussi par l'Union des villes suisses dans toutes les agglomérations de notre pays.

Pas d'autres observations. Adopté.

BUDGET PAR NATURES (pages 129 à 136)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

3010 Traitements

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC dépose un amendement sur le budget par natures, rubrique 3010 "Traitements". Il s'agit de passer cette rubrique de CHF 59'771'872.90 à CHF 58'671'872.90, soit

CHF 1.1 million de moins. Il s'agit donc de juguler l'augmentation des charges salariales, c'est-à-dire de maintenir le montant prévu pour l'indexation, pour les paliers, mais en revanche de diviser par deux l'augmentation de CHF 2.2 millions liée à la création de nouveaux postes, charge ensuite au Conseil communal de reprendre son plan de création de nouveaux postes et de ventiler cette diminution de CHF 1.1 million entre les différentes rubriques du budget de fonctionnement afin de respecter le montant ainsi modifié.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Je me permets juste de douter de la recevabilité de cet amendement. Je ne suis pas sûr que l'on puisse modifier le budget par natures. Ce que l'on vote légalement, c'est le budget de fonctionnement de la Commune, c'est donc le budget tel qu'on le connaît, des premières pages.

La présidente. Je partage ces doutes, je poursuis quand même la discussion. Si la parole n'est plus demandée, je vais réunir le Bureau pour traiter de la question afin de pouvoir donner un préavis avant que nous ne votions sur la recevabilité de cet amendement.

Y a-t-il d'autres remarques? Tel n'est pas le cas. Je clos donc la discussion et suspends les débats pour quelques minutes.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 22.23 à 22.34 heures pour permettre au Bureau de se réunir

La présidente. Merci de votre patience. Le Bureau a débattu la question de la recevabilité de l'amendement. Il est arrivé à la conclusion, avec 4 voix contre 3 et 1 abstention, qu'il préavis défavorablement la recevabilité de l'amendement. Il est donc contre le fait qu'il soit recevable. Les arguments principaux avancés étaient le fait que le budget par natures était plutôt une illustration, respectivement un résumé du budget par chapitre, et que l'amendement aurait en l'occurrence dû être déposé chapitre par chapitre pour la rubrique concernée.

Avant de procéder au vote, j'ouvre néanmoins encore une fois la discussion si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de la recevabilité.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Vous avez parlé des arguments contre la recevabilité, mais pourriez-vous résumer ceux évoqués par le Bureau en sa faveur?

La présidente. Je pensais simplement résumer la conclusion, mais je vous informe volontiers que les arguments pour étaient principalement le fait que le règlement ne l'interdit pas, et tant que ce dernier ne l'interdit pas, on peut l'admettre. J'espère que j'ai bien résumé. Les personnes qui étaient pour la recevabilité peuvent encore prendre la parole. Je poursuis la discussion.

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes ne fait pas partie du Bureau comme d'aucune Commission, comme vous le savez, mais néanmoins il a des idées. Il va vous proposer une idée gratuitement. Etant donné que l'on pose les amendements et que ces budgets sont en soi variables, eh bien cela devrait être en soi un argument qui plaide pour la recevabilité, vu que le montant global est variable.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). J'aurais un argument qui me semble être pour et je me permets donc de l'évoquer, même si ne fais pas partie non plus du Bureau. Il me semble assez clair que comme l'on n'a pas le droit de décider ou d'attribuer des traitements, des salaires, d'engager telle personne, car c'est une compétence du Conseil communal, le Conseil général devrait avoir une compétence générale de dire au Conseil communal "Stop, là vous devez économiser tant sur le personnel". Nous forcer à aller dans chaque rubrique chercher les économies, ça voudrait justement dire que l'on entame les compétences qui, soi-disant, restent au Conseil communal. Au contraire, si on pouvait couper de manière globale, ça reste une compétence du Conseil général.

Parpan Mario (CG-PCS). Wenn ich mich richtig erinnere, haben wir letztes Jahr einen ähnlichen Fall gehabt wo es um Lohnerhöhungen ging. Um die Aenderung nicht in jedem Kapitel zu wiederholen und auszurechnen, wurde entschieden, ein einziges Mal darüber abzustimmen und der Gemeinderat hat anschliessend die Aenderung auf die verschiedenen Rubriken verteilt. Aus diesem Grunde denke ich, dass es dieses Jahr auch möglich sein sollte eine solche Abstimmung zu machen.

La présidente. Besten Dank Herr M. Parpan. An diesen Fall hat sich das Büro auch erinnert. Der kleine Unterschied war jedoch, dass dieser Aenderungsantrag zu Beginn gestellt wurde, bevor die einzelnen Kapitel abgeschlossen wurden.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal n'a pas eu le temps bien sûr de se pencher sur cet amendement. Nous estimions que vu la procédure choisie par le Conseil général pour le traitement du budget, nous aurions dû et pu examiner cet amendement d'ici demain soir et nous exprimer demain sur sa recevabilité et sur la prise de position du Conseil communal. Cela étant, prima vista, nous partageons l'avis du Bureau comme quoi cet amendement est irrecevable pour les raisons que vous avez évoquées, Mme la présidente. Le Conseil communal se réserve explicitement le droit de recourir à la Préfecture si d'aventure le Conseil général souhaiterait aller dans le sens proposé par cet amendement.

La présidente. Nous avons pris note de ces remarques. Nous allons néanmoins procéder au vote sur la recevabilité de cet amendement portant sur le budget par natures. Si l'amendement devait être considéré comme recevable, nous voterons sur son acceptation ou non demain soir.

Woeffray Laurent (PS). Je propose quand même de voter sur la recevabilité aussi demain. Cela suivrait un peu la logique du fait qu'aujourd'hui on a les discussions et que demain le Conseil communal puisse encore exprimer son avis après discussions avant de voter d'abord sur la recevabilité et ensuite sur l'amendement en soi. En effet, cela ne change rien si on vote aujourd'hui la recevabilité ou pas à mes yeux.

La présidente. Merci de votre intervention M. L. Woeffray. J'aurais préféré l'avoir au moment où le Bureau en avait discuté, plutôt que maintenant, mais on va faire comme on peut. J'aimerais quand même rappeler que le fait que l'on ait distingué le traitement des amendements et le vote sur les amendements le lendemain, c'était pour donner surtout à la Commission financière la possibilité de s'exprimer sur les montants et sur le principe même de l'amendement mais pas nécessairement sur des questions formelles. Pour moi, il n'y a donc pas vraiment de raisons de repousser ceci à demain, surtout que le Bureau vient d'en discuter et que nous avons maintenant mené de longs débats.

Wicht Pascal (UDC). Je suis désolé d'arriver un peu tard avec un dernier argument, mais il me paraît quand même pertinent. Si je prends le procès-verbal du Conseil général du 19 décembre de l'année dernière, à la page 486 "Budget par natures", on peut lire "*Pas d'observations. Adopté.*" Cela veut bien dire que nous avons adopté le budget par natures, nous n'avons pas juste pris connaissance d'un tableau récapitulatif.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Je suis surpris de la proposition du Conseil communal, même si c'est un a priori. J'aimerais alors lui demander: comment fait-on pour ne pas vous dire coupez ceci ou cela, mais diminuez de CHF 1 million le budget de personnel?

Rugo Claudio (PA). Pour rebondir sur ce qu'a dit M. L. Woeffray, je rappelle qu'il y a un article dans le règlement qui dit que c'est Mme la présidente qui gère les débats. C'est donc vous, Mme la présidente, qui décidez comment doivent se tenir les débats.

La présidente. Merci pour cette remarque, M. C. Rugo, qui me fait fort plaisir.

Steiert Thierry, syndic. La réponse à la question de M. C. Schenker est très simple. M. C. Schenker vous procédez par une demande de renvoi du budget si vous voulez faire ça. C'est ce que vous avez fait, vous avez échoué. On ne peut pas rentrer par la petite porte quand la grande porte a été fermée.

La présidente. Je vais suivre la suggestion de M. C. Rugo et décide donc de procéder au vote sur la recevabilité. Toutes mes excuses à M. L. Woeffray.

Vote sur la recevabilité

Le Conseil général considère, par 33 voix contre 29 et 7 abstentions, que cet amendement est irrecevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 29 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la recevabilité: 33 Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Andrea Diana (Vert-e-s), Dietrich Benoit (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s)

La présidente. Nous avons terminé la discussion sur ce chapitre, la discussion est close sans que le chapitre ne soit adopté.

Nous arrêtons ici les débats sur le budget de fonctionnement 2024. Nous reprendrons ce point demain soir avec les votes sur tous les amendements recevables enregistrés, selon les modalités annoncées à plusieurs reprises, que vous trouvez dans le vade-mecum à la page 5, lettre A.

5. Examen du budget des investissements 2024 de la Commune – message n° 35

La présidente. Vous trouvez le fil rouge des débats à la page 4 du vade-mecum.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je n'ai pas de remarques générales. Chaque Direction interviendra selon l'objet.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je n'ai pas de remarques.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

La Commission de l'édilité a siégé à deux reprises afin de traiter des investissements édilitaires, de constructions et d'infrastructures inscrits en catégorie II du budget 2024.

Comme à l'accoutumée, la Commission remercie les représentants du Conseil communal ainsi que de l'administration pour le temps consacré à échanger et répondre aux questions des membres de notre Commission.

Pour rappel, la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures n'a pas pour mission de préavisier les investissements relatifs à des équipements comme des véhicules ou des machines. Elle formule des préavis uniquement sur les investissements relatifs aux infrastructures, que ce soit pour les analyses, les études ou les réalisations. Les questions financières étant de la compétence de la Commission financière, nous n'émettons pas d'avis sur ces aspects-là.

Si le nombre de rubriques d'investissements reste élevé, il est à relever que celles présentes sous le chapitre Urbanisme et architecture sont clairement majoritaires. A l'inverse, le chapitre Police et mobilité ainsi que celui des Sports sont limités à deux investissements chacun, ce qui étonne notre Commission sachant que la mobilité et la promotion du sport sont des sujets souvent mis en avant comme prioritaires mais je ne vais pas rouvrir le débat sur la piscine.

Pour ce qui concerne Urbanisme et architecture, la Commission s'interroge sur le nombre impressionnant de rubriques consacrées à des analyses ou des études. Comment justifier ce nombre et les sommes qui y sont liées pour des analyses ou des études? Le Conseil communal est-il trop frileux? Veut-il s'assurer la sécurité en faisant acquisition de bretelles en plus de la ceinture? Si le résultat final est peut-être meilleur, la durée et le prix des investissements paraît parfois indécent.

La Commission préavise favorablement tous les objets qui lui étaient soumis. Aucune proposition de renvoi ou transfert en catégorie III ne sera formulée.

A une exception près, les investissements qui nous étaient soumis ont été préavisés favorablement à l'unanimité. L'exception concerne l'investissement 615.5090.295 Abribus Beauregard - Carrefour Richemond pour CHF 120'000.-. J'y reviendrai lors de l'examen de détail et vous signale d'ores et déjà, Mme la présidente, que je ne prendrai la parole que sur cet investissement-là.

Discussion générale

La présidente. Je passe la parole aux groupes qui ne se sont pas encore prononcés au sujet du budget des investissements. Néanmoins, avant de vous donner la parole, je souhaite demander au groupe libéral-radical si, pour le budget des investissements, il maintient sa demande de renvoi ou si elle se limitait au budget de fonctionnement?

Krienbühl David (PLR). Elle se limitait au budget de fonctionnement.

La présidente. Merci pour ces précisions. Je constate que tous les groupes ont pris la parole sur le budget des investissements.

Examen de détail

L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail des investissements.

La présidente. Nous allons traiter, dans un premier temps, les deux premières catégories d'investissements. La troisième, c'est-à-dire les investissements à voter ultérieurement, nous en prendrons uniquement connaissance et elle sera traitée lors de la deuxième soirée, suite aux amendements, avant le vote final sur le budget.

I. Inscription des investissements déjà votés (catégorie I)

La présidente. Die Investitionen der Kategorie 1 wurden vom Generalrat bereits genehmigt. Es sind also keine Änderungsanträge möglich. Der Generalrat wird sie nach der Diskussion lediglich zur Kenntnis nehmen. Das Wort wird nicht verlangt.

Der Generalrat nimmt Kenntnis von den Investitionen der Kategorie I in der Höhe von CHF 134'642'870.00. Diese sind somit ins Budget 2024 eingeschrieben.

II. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2024 (catégorie II)

La présidente. Ces projets d'investissements font l'objet de rapports spéciaux aux pages 42 à 59 du message.

Nous allons procéder investissement par investissement, en suivant l'ordre des investissements inscrits à l'ordre du jour. Les investissements contestés ou amendés seront votés demain soir, selon la procédure décrite dans le vade-mecum à la page 5, lettre B. Tous les autres investissements seront votés directement après leur discussion.

Pour des questions de temps et d'efficacité, je me limiterai à lire le libellé des investissements, sauf avis contraire, je renoncerai donc à lire à chaque fois le numéro de compte et le montant d'investissement.

1. 110.5090.298 Gobelets réutilisables pour les manifestations: CHF 50'000.-

Steiert Thierry, syndic. Cet investissement s'inscrit dans la logique du développement durable. Comme vous le savez, la réglementation communale impose aux organisateurs de manifestations diverses l'utilisation de vaisselle réutilisable. Or, les prestataires qui offrent ces prestations de vaisselle réutilisable avec le nettoyage sur le marché sont relativement couteuses. S'agissant des organisateurs de petites manifestations non commerciales (associations de quartier ou d'autres associations), ces coûts-là sont parfois très conséquents et grèvent leur budget souvent aussi de manière très importante. Raison pour laquelle nous avons proposé de faire l'acquisition d'un certain nombre de gobelets qui pourront être mis à disposition de ces associations.

Discussion

Collaud Gérald (CG-PCS). Je salue la volonté du Conseil communal de faciliter la réutilisation de vaisselle. Sachant qu'un gobelet coûte probablement environ CHF 0.50, est-ce que la Ville compte acheter 100'000 gobelets? Est-ce que d'autres coûts sont inclus dans cet achat, sachant aussi que la rubrique 110.3131.10 contient déjà une solution de stockage et de nettoyage?

Gex Océane (PLR). J'ai également des questions concernant cet investissement et les gobelets réutilisables, même si une partie de la réponse a été donnée par M. le syndic. Quelle était votre politique à ce sujet? Qui pourra bénéficier de ces gobelets? Il a donc été répondu à cette question. D'autres éléments de vaisselle (verres à vin, assiettes, bols, tasses, couverts) vont-ils être également achetés? Qu'en est-il des infrastructures de nettoyage, comment est prévu le lavage de ces gobelets sachant que l'hygiène et la manutention est une charge très importante? Je doute fort que ce montant soit suffisant pour répondre aux grandes manifestations comme la Saint-Nicolas, le Carnaval ou la Fête de la Musique. Encore une fois, la Ville veut se substituer aux entreprises suisses qui fournissent déjà ce service de location de vaisselle réutilisable. Merci de vos clarifications.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Quelle est la durée de vie de ces gobelets et comment sont-ils ensuite évacués?

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai pas forcément toutes les réponses aujourd'hui, notamment par rapport au nombre de gobelets. Je ne pense pas que 100'000 gobelets vont être acquis avec ces montants-là. Ce ne sont effectivement principalement que des gobelets pour le moment. Cela ne sera donc pas forcément toute la panoplie des vaisselles réutilisables, mais je n'exclus pas qu'il y ait aussi l'acquisition d'assiettes qui puisse être faite avec ce montant-là. Pour le moment, on a visé les gobelets.

Comme M. O. Collaud l'a précisé, à juste titre, le budget de fonctionnement prévoit un montant mais qui nous semble suffisant pour cette première année d'exercice afin d'assurer le nettoyage et tout le fonctionnement de ce système. Ici, je rappelle bien qu'il ne s'agit que du montant relatif à l'acquisition de ces gobelets.

Qui pourra en bénéficier? Je l'ai dit, effectivement. On veillera bien sûr que ce soit justement les organisateurs de petites manifestations. Ces derniers se sont parfois plaints, à juste titre, de la contrainte que constitue la réglementation communale lorsqu'une petite association, composée de bénévoles, doit mettre des montants importants pour faire appel à des entreprises privées relativement coûteuses. C'est donc ce type de profil que nous allons viser avec cette offre, en tout cas pas des prestataires commerciaux.

La durée de vie? L'histoire nous le dira. Pour le moment, on l'ignore, mais ces gobelets sont quand même relativement solides et je pense que l'on pourra les réutiliser un certain nombre d'années. On verra donc au fil des années comment cela se développe.

Vote

C'est par 63 voix contre 0 et 5 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 50'000.-.

Ont voté Oui: 63 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoît (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 5 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Parpan Mario (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

2. 200.5090.291 Décorations de Noël: CHF 450'000.-

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je tiens spécifiquement à remercier le Bureau qui a accepté de faire passer dans l'ordre du jour la réponse au postulat n° 99. Elle donne de nombreuses explications sur le cadre général de cet investissement.

Discussion

Rugo Claudio (PA). Il y a beaucoup de personnes qui se sont plaintes sur les réseaux sociaux, je les écoute et les entends. On a un effet miroir entre ce qui s'est passé avec la Jazz Parade et Les Georges, et justement ces fêtes de Noël. Cela a été géré d'une manière catastrophique et nous, au Conseil général, on en est en partie responsables parce que l'on a tapé dessus et cette année, il n'y a

rien. Au lieu de prendre un projet et de le faire évoluer, eh bien on a coupé, c'est fini, et après c'est d'autres choses qui viennent. L'année prochaine, il y aura une autre personne alors que les personnes se décarcassent. Un jeune comme Morgan Berset, membre du groupe Le Centre, il faut le soutenir au départ. Et ça, le Conseil communal a les oreilles bouchées. Ma foi, je suis là pour le dire.

Allenspach Christoph (PS). C'est avec une certaine surprise que le groupe socialiste a constaté que le Conseil communal demande un montant quand même assez important pour les illuminations de Noël. Cependant, il est tout à fait d'accord avec ça, après discussions. Il est vrai, aujourd'hui, que cela ne relève plus de la tâche d'une association de commerçants, etc., ou même de plusieurs, de s'occuper de cet investissement qui est quand même assez important. C'est devenu plutôt un service au public que ce dernier apprécie beaucoup, notamment dans des périodes comme en décembre où la lumière se fait un petit peu rare. Un concept d'illuminations plus clair devrait être proposé, parce maintenant, pour une fois je suis d'accord avec M. C. Rugo, les illuminations du centre-ville sont lamentables. Il y en a un peu, mais presque rien.

Cela changera la consommation en électricité. Comme on l'a dit, cela occasionnera une économie assez sensible. Nous sommes donc bien sûr d'accord que ce n'est pas toujours les commerçant·e·s qui doivent s'en occuper. Ces lumières sont très utiles et pas seulement pour les commerces.

Les socialistes sont, en général, d'accord que l'on investisse dans ces domaines-là, si c'est fait d'une manière intelligente. On attend aussi des commerçants-là, que vous représentez ici, tendent quelque fois la main lorsque la Ville souhaite prendre d'autres mesures pour l'attractivité du centre-ville et là je parle bien entendu de suppression de quelques places de parc, d'une modération du trafic, etc. Je crois que l'on peut collaborer de concert et demander à ces milieux du commerce qu'ils investissent un petit peu plus aussi pour cette attractivité, ce n'est pas uniquement à la Ville de le faire.

Par ailleurs, cela serait peut-être aussi bienvenu d'avoir quelques fois des illuminations dans d'autres quartiers que le centre-ville. Je parle aussi des quartiers résidentiels et je demande au Conseil communal de réfléchir aussi un peu par rapport à ça parce que voilà, en décembre, c'est aussi triste ailleurs qu'au centre-ville s'il n'y a pas d'illuminations.

Andrea Diana (Vert·e·s). Je me suis posée la question de savoir si cet investissement est un peu du luxe, si c'est raisonnable et écologique? Contrairement à mes deux préopinants, je trouve, lorsque je me ballade ces jours dans les quartiers, que les lumières sont belles, que cela a une certaine caractéristique. Je me demande avec cet investissement si les lumières que l'on va avoir après seront agréables à regarder? Est-ce que ce seront des lumières douces? Est-ce que les lumières que l'on va avoir sont compatibles avec le plan lumière seulement pour l'énergie ou aussi pour ne pas avoir une lumière agressive? Est-ce que l'on essaye d'utiliser le matériel existant? Est-ce que l'on va seulement changer les ampoules ou est-ce que l'on les jette et on aura du nouveau matériel? Et, pour ce nouveau matériel, quelle est la qualité et la provenance? Ensuite, je me demande encore pour les associations et les paroisses qui mettent des lumières, qui l'ont fait pendant longtemps, quel impact cela va-t-il avoir pour eux?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Tout d'abord, il est extrêmement important pour le Conseil communal que cela respecte l'entier du plan lumière, tant en ce qui concerne la luminosité que la consommation ou l'extinction et l'allumage puisque des interrupteurs programmables seront mis à disposition avec le fait qu'il soit peu allumé pendant la nuit.

Ensuite, en termes de matériel et de provenance, c'est difficile à dire pour l'instant parce que vu le montant, nous sommes obligés de passer par un appel d'offres sur les marchés publics. Evidemment, le jury ou le comité d'experts mis en place devra statuer sur les différents critères pour un marché public. En général, ce sont les critères de durabilité. Ils prennent en compte l'énergie grise fournie pour ce genre d'appel d'offres.

Finalement, les autres associations: probablement qu'on laissera, mais ça c'est encore à discuter, certaines illuminations qui sont dans les quartiers. Par exemple, dans le quartier de l'Auge, de la Neuveville, vous connaissez l'éclairage des ponts, et ça, c'est tout à fait bienvenu en complément de l'initiative ici qui vise avant tout le centre moderne de la ville, mais qui ira du fond de Pérolles jusqu'au café des Arcades probablement avec encore une appréciation autour de la cathédrale. Il faudra donc juste vérifier que ces illuminations-là soient conformes au plan lumière. Aujourd'hui, nous avons une exception en ville de Fribourg pour poser les lumières encore existantes, mais cela ne sera plus le cas avec le nouveau projet.

La présidente. Merci M. le vice-syndic pour ces précisions. Je comprends la fatigue qui commence à venir et je pense poursuivre la séance encore jusqu'à 23.30 heures. Ensuite, je suspendrai la séance, sauf intervention contraire.

Vote

C'est par 59 voix contre 3 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 450'000.-.

Ont voté Oui: 59 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 3 Andrea Diana (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Motion d'ordre

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Je constate que la salle commence à être un peu dissipée et que l'attention se dilue vu l'heure. Je propose d'arrêter la séance maintenant.

La présidente. Je prends note de cette proposition. Nous allons donc voter sur cette demande, sachant que nous avons quand même encore une longue liste d'investissements. Je tiens quand même à vous prévenir.

Vote sur la motion d'ordre

Le Conseil général accepte, par 39 voix contre 18 et 11 abstentions, la motion d'ordre demandant de suspendre les débats et d'arrêter la séance maintenant.

Ont voté Oui: 39 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté Non: 18 Bourrier Hervé (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Dick Johan (UDC), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 11 Andrea Diana (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

La présidente. Nous allons donc terminer ici la séance de ce soir. Nous nous retrouverons demain à 19.00 heures.

La séance est levée. Il est 23.10 heures.

Fribourg, le 16 janvier 2024
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexe: vade-mecum relatif au dépôts d'amendements au budget